

<b>SOMMAIRE</b>	Pages
Mot du Maire	3
Délibérations du conseil municipal et du CCAS	4 à 14
Travaux réalisés, en cours et projets de travaux	15 à 20
Urbanisme	21
État civil	22
Info et activités communales	23 à 31
Fêtes et manifestations Liste des associations	32 et 33
Activités de l'école et Vie associative	34 à 41
Informations pratiques	42
Informations intercommunales	43 à 53
Informations diverses	54 à 55
Chef d'œuvre du Compagnon Clément ROY	56

## **Mairie**

Rue du bocage - 53120 Brecé

Tél 02.43.08.64.52 E-mail : [contact@brece.com](mailto:contact@brece.com)

### Horaires d'ouverture de la Mairie

Lundi : Fermé

Mardi : 9h30 à 12h30 et 14h30 à 16h30

Mercredi : 9h30 à 12h30

Jeudi : 9h30 à 12h30 et 14h30 à 16h30

Vendredi 9h30 à 12h30

Samedi 9h30 à 12h30



## Vœux du maire

*A l'image de la météo, l'année 2020 se profile dans la morosité sociale et politique.*

*Un peu de modération dans les exigences des uns et des autres avec une volonté collective de répartition devrait nous conduire vers des compromis constructifs .*

*Sur le plan local, il nous faut trouver les opportunités de resserrer des liens pour permettre à nos communes et à notre territoire intercommunal de préserver développement et attractivité.*

*Au niveau communal, 2019 aura été une année de semi-transition en terme d'investissements, ma satisfaction étant toutefois de voir se concrétiser le projet de liaison douce entre Brecé et Gorron. Déjà très fréquentée, elle ne sera réceptionnée et inaugurée qu'au printemps.*

*Avec les élections municipales, fin mars arrive à grands pas et l'heure sera venue de passer le relais ou le témoin... J'en profite pour remercier les concitoyens de Brecé pour la confiance témoignée pendant ces 19 années... confiance que je tiens à partager avec les différentes équipes municipales qui m'ont accompagné pour accomplir des missions, parfois exigeantes, mais toujours passionnantes... avec la satisfaction d'avoir pu sauver deux commerces, de voir le circuit du Saut au Loup reconnu parmi les 60 plus beaux itinéraires des Pays de la Loire (édition Chamina), de voir la population augmenter au dernier recensement, ce qui conforte le renouveau de l'école avec l'ouverture d'une troisième classe en septembre. Même si les investissements ont été conséquents, en conjuguant, autofinancement, subventions et emprunts, la pression fiscale a pu être contenue. Ainsi, les taux d'imposition n'ont pas été augmentés depuis 2015.*

*Ma désillusion aura été de n'avoir pu démarrer plus vite la réhabilitation de l'église dont les travaux ne vont commencer qu'en fin d'année 2020.*

*Je remercie bien sûr les élus, les adjoints, les membres du conseil municipal et du C.C.A.S. qui m'ont épaulé pendant ces trois mandats, par leur soutien et leur collaboration, le personnel communal et les bénévoles d'associations qui apportent de la vie à notre village.*

*Que cette nouvelle année soit pour chacune et chacun d'entre vous porteuse de bonnes nouvelles, d'espérance et de concrétisations.*

*Je vous souhaite, avec le conseil municipal, le C.C.A.S. et le personnel communal, à toutes et à tous, à vos proches et à ceux qui vous sont chers, mes vœux de santé, bonheur, réussite pour une très bonne et heureuse année 2020.*

*Bienvenue aux nouveaux habitants.*

*Bonne Année à toutes et à tous.*

*Robert GOUSSIN*

# Délibérations du conseil municipal de l'année 2019

## Finances communales

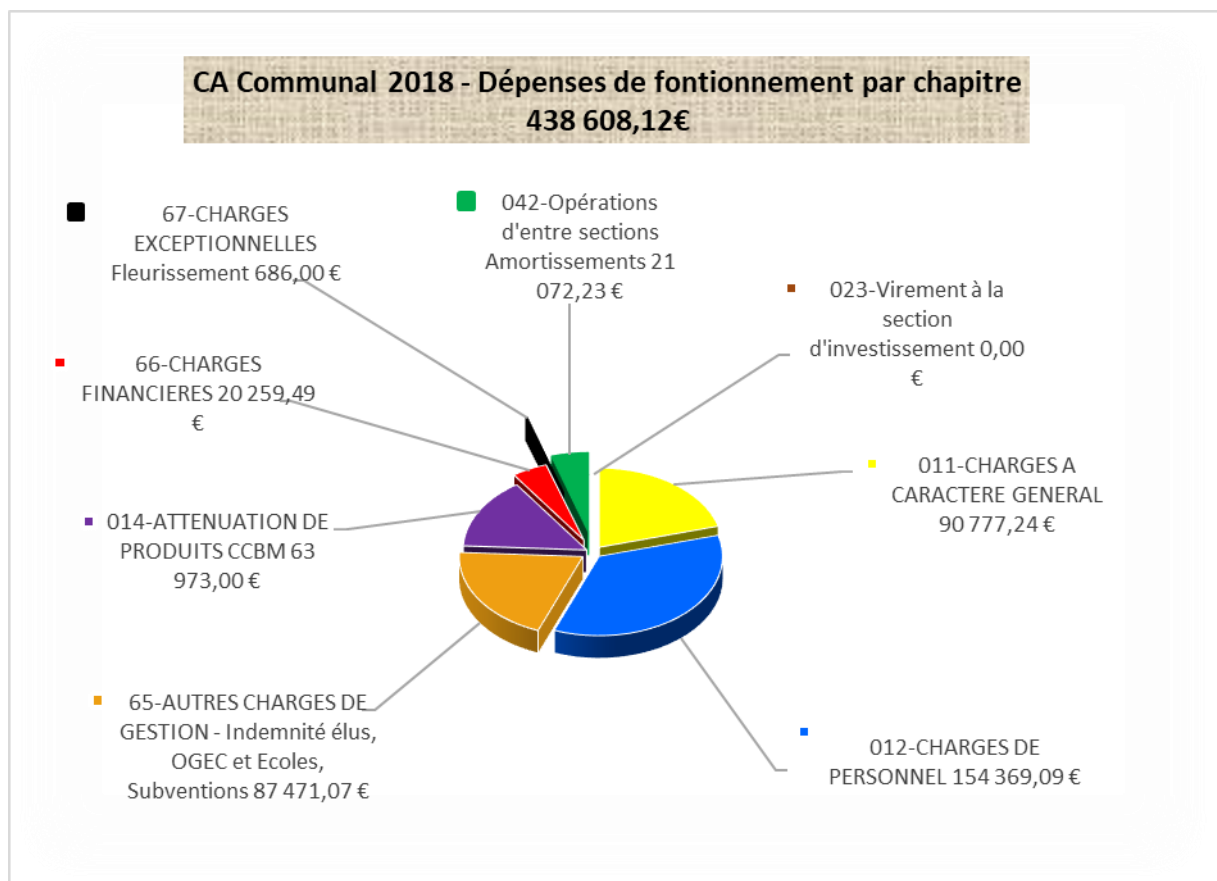
### APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS et de COMPTES DE GESTION 2018 DES BUDGETS COMMUNE, ASSAINISSEMENT et LOTISSEMENT Pré du Rocher

Sous la présidence de Mme Martine PICHOT et après lecture des différents comptes, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2018 des budgets commune, assainissement et lotissement dressés respectivement par Monsieur le Maire et le comptable public, tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

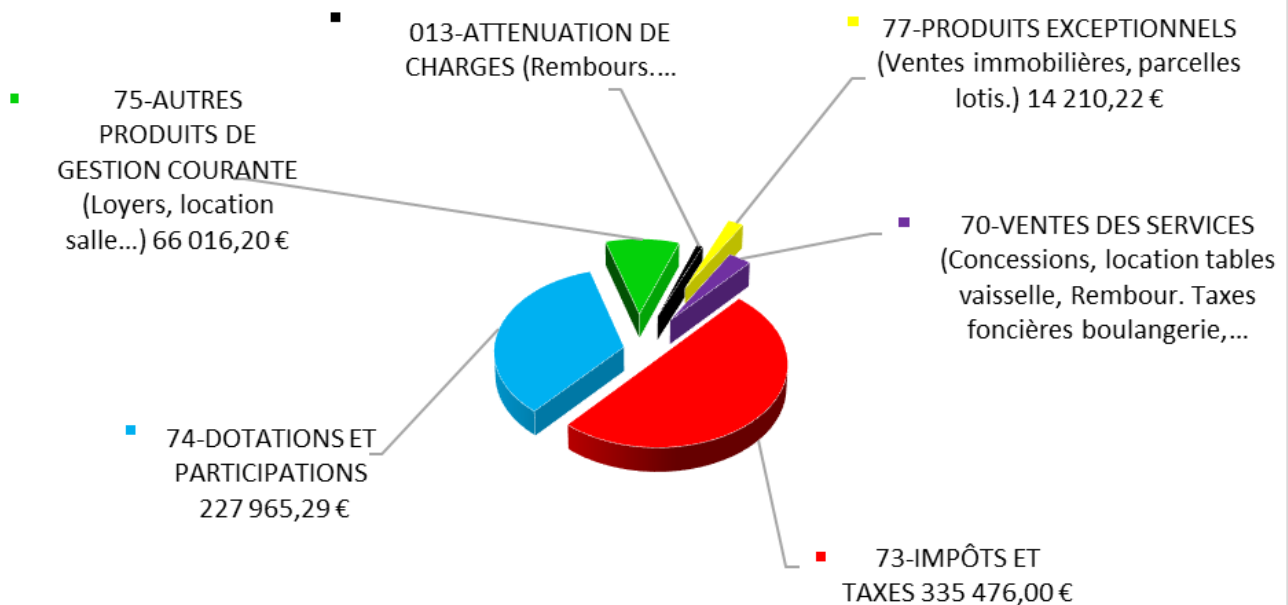
<u>C.A. COMMUNAL</u>	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exer-	Report N-1	résultat cumulé 2018
FONCTIONNEMENT	438 608,12 €	670 339,75 €	231 731,63 €	0,00 €	231 731,63 €
INVESTISSEMENT	285 333,58 €	285 327,24 €	-6,34 €	27 877,53	27 871,19 €

<u>C.A. ASSAINISSEMENT</u>	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exer- cice	Report N-1	résultat cumulé 2018
EXPLOITATION	27 235,24 €	29 667,01 €	2 431,77 €	4 138,24 €	6 570,01 €
INVESTISSEMENT	14 254,55 €	16 963,47 €	2 708,92 €	13 228,21 €	15 937,13 €

<u>LOTISSEMENT PRE du ROCHER</u>	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exer- cice	Report N-1	résultat cumulé 2018
FONCTIONNEMENT	171 500,78 €	168 806,33 €	-2 694,45 €	7 804,94 €	5 110,49 €
INVESTISSEMENT	171 500,48 €	171 500,48 €	0 €	0 €	0 €



## CA Communal 2018 - Recettes de fonctionnement par chapitre 670 339,75 €



### AFFECTATION DU RESULTAT 2018 du BUDGET COMMUNE

Vu le tableau des résultats de l'exécution 2018 du budget communal et compte tenu du besoin de financement de la section d'investissement le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement soit 231 731.63 € à l'article 1068.



### REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2019



L'assemblée reconduit les tarifs de la redevance pour 2019, ainsi :

- Abonnement annuel de **72 €** par foyer raccordé
- Le prix au m<sup>3</sup> d'eau consommé à **1.06 €**

Pour les foyers possédant un puits et raccordés au réseau assainissement collectif, ils s'acquitteront de l'abonnement annuel de 72 € et d'une consommation forfaitaire calculée sur les volumes suivants :

- Pour un foyer d'1 personne : 30 m<sup>3</sup>
- Pour un foyer de 2 personnes : 60 m<sup>3</sup>
- Pour un foyer de 3 personnes : 80 m<sup>3</sup>
- Pour un foyer de 4 personnes et plus : 100 m<sup>3</sup>

### VOTE DU TAUX DES 3 TAXES LOCALES 2019

Après étude de « l'état des bases d'imposition 2019 des trois taxes directes locales », le conseil municipal maintient les taux d'imposition pour 2019 comme suit :

- Taxe d'habitation 17.64 %
- Foncier bâti 25.46 %
- Foncier non bâti 42.16 %



## VOTE DES BUDGETS 2019

Le Conseil Municipal vote les budgets primitifs 2019 ainsi

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT
<b>BUDGET LOTISSEMENT PRE du ROCHER</b> Les dépenses et les recettes s'élèvent à la somme de :	<b>260 462.83 €</b>	<b>230 130.86 €</b>
<b>BUDGET ASSAINISSEMENT</b> Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de :	<b>35 770.00 €</b>	<b>32 900.60 €</b>
<b>BUDGET COMMUNE</b> Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de :	<b>660 065.00 €</b>	<b>1 461 130.60 €</b>

## SUBVENTIONS 2019

Le Conseil municipal vote pour 2019 les subventions suivantes :

Associations	Montant attribué
Association BRECE SPORTS - section football	1 600 €
Association BRECE SPORTS - section volley ball	806 €
Association BRECE SPORTS - section V. T. T.	398 €
Comité des fêtes de BRECE	1 473 €
Association CLUB de l'AMITIÉ de BRECE	482 €
Société de Chasse de BRECE	379 €
Association A. F. N. BRECE	147 €
A. P. E. L. de BRECE	800 €
Brecé entre nature et patrimoine	700 €
Restos du Cœur GORRON (1)	120 €
Association Trait d'Union de Gorrion	120 €
Le Secours Catholique de LAVAL	120 €
La Banque Alimentaire de LAVAL	80 €
Mouvement la Croix d'Or LAVAL	50 €
A. P. E. I. de MONTAUDIN	75 €
Association des Paralysés de France LAVAL	75 €
Ligue contre le Cancer – Laval	75 €
Prévention Routière de LAVAL	50 €
Chambre des Métiers de LAVAL	50 €
U. D. A. F. de LAVAL	60 €
Mayenne Nature Environnement (MNE) de Laval	60 €
France Alzheimer de Laval	75 €
AFM-Téléthon 53	50 €
Association des conciliateurs de Justice de la Cours d'Appel d'Angers	30 €
Ass. "Loisirs" de la Maison de retraite de Gorrion	80 €
Ass. La Lyre Gorrionnaise – Section Orchestre	50 €
Divers et imprévus (2)	3 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 005 €</b>

(1) Le conseil municipal accorde un don à l'association des Restos du Cœur de GORRON, sous forme de denrées alimentaires, d'une valeur de 120 €. Ces denrées alimentaires seront prises à la boulangerie de Brecé pour la valeur mentionnée.

(2) Une subvention, représentant le ¼ du coût réel supporté par les familles pour les voyages organisés sur le temps scolaire, pourra être accordé aux élèves jusqu'à l'année de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, sans pour autant excéder la somme de 40 € par élève.

Les subventions aux associations seront versées après réception en Mairie des budgets et bilans avec solde des comptes de celles-ci courant du deuxième semestre 2019. Il est demandé également aux associations de Brecé, lors de leurs manifestations, de faire travailler en priorité les commerçants locaux.

## **SUBVENTIONS 2019 à l'Association « les Mini-Nous »**

La subvention mensuelle de 250 €, à l'association les « Mini-Nous » est reconduite, par l'assemblée, pour l'année 2019.

## **PROCÉDURE D'EFFACEMENT DE DETTE IMPAYÉE**

Suite, au courrier reçu du comptable public et au jugement du TGI prononçant l'effacement de la dette d'un ancien redevable de la commune, le conseil municipal décide d'inscrire cette dépense d'un montant 5 324 € au budget 2019 correspondant aux loyers impayés.

## **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER**

Les modalités de calcul, pour la revalorisation annuelle de la redevance d'occupation du domaine public routier, déterminent un coefficient d'actualisation de 1,35756 au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à appliquer sur le tarif de base. Les montants ainsi actualisés fixent la redevance annuelle 2019 à 3 106.11 €.

# ***Affaires scolaires et cantine municipale***

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DES ECOLES PUBLIQUES DE GORRON**

Le Conseil Municipal reconduit la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Gorron pour l'année 2018/2019 sur la base de la moyenne départementale, soit un forfait annuel de 1 281 € pour les élèves de maternelle et un forfait de 394 € pour les primaires.

## **PARTICIPATION AUX FRAIS DES ÉCOLES PUBLIQUES DE CHÂTILLON s/COLMONT**

L'assemblée accepte, pour l'année scolaire 2018/2019, la participation aux frais de fonctionnement de l'école publique de Châtillon sur Colmont de 394 € par enfant scolarisé en primaire et 1 281 € par élève de maternelle et approuve la proratisation des frais à hauteur de 50 % pour les enfants en garde alternée.



## **FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE DE MAYENNE**

Le Conseil Municipal accepte la participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Mayenne pour l'année 2018/2019 calculée sur un forfait de 987.11 € pour les élèves scolarisés en maternelle et 406.33 € pour le primaire.



## **COÛT D'ACHAT et PRIX DE VENTE DES REPAS CANTINE POUR 2019/2020**

L'assemblée accepte le coût d'achat du repas cantine réalisé par les Ateliers de la Colmont pour l'année 2019/2020 au prix de 3.48 € HT soit 3.67 € TTC et reconduit la facturation du service cantine à 3.60 € par repas, aux familles.

# ***Marchés Publics et financement***

## **AVENANT AU MARCHÉ DE VIABILISATION DU LOTISSEMENT PRÉ DU ROCHER**

Après réflexion, le conseil décide d'opter pour 3 places de stationnement supplémentaires ainsi que pour une couche de roulement enrobé, au lieu du bi-couche qui est moins résistant. Ce changement génère un supplément de dépenses pour un montant prévisionnel de 25 140 € HT, en conséquence un avenant au marché travaux avec la STPO sera à passer, dans le cadre de la viabilisation 2<sup>ème</sup> phase du lotissement pré du rocher.

## **ÉCLAIRAGE PUBLIC AU LOTISSEMENT PRÉ DU ROCHER**

L'assemblée accepte le devis estimatif proposé par le syndicat départemental « Territoire Energie de la Mayenne »,

relatif au projet d'éclairage public du lotissement pré du Rocher pour un montant total de 32 057.69 € HT. La participation financière à la charge de la commune représente 75 % soit un montant de 24 043.27 € HT, le reste étant à la charge du syndicat.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA CRÉATION DE LA VOIE DOUCE BRECÉ /GORRON**

Des subventions seront sollicitées auprès de l'Etat au titre du FSIL et des Fonds mobilités actives « continuités cyclables », du Conseil Régional dans le cadre des projets territoriaux solidaires, du Conseil Départemental pour les amendes de police.

### **RESULTAT CONSULTATION - RENOVATION LOGEMENT 2 Rue du Bocage**

Après analyse des offres par la commission, le Conseil Municipal retient les entreprises suivantes pour les travaux de rénovation du logement 2 rue du Bocage :

Lot	Entreprise	Adresse	Montant HT	Montant TTC
Lot 00 - Désamiantage	TTH Désamiantage	61100 ALENÇON	13 403,22 €	16 083,86 €
Lot 01 - Maçonnerie Démolition	M. Philippe PICHOT	53120 BRECE	77 048,95 €	92 458,74 €
Lot 02 - Charpente Couverture	M. Ludovic BENOIST	53120 BRECE	40 049,81 €	48 059,77 €
Lot 03 - Menuiseries extérieures bois -	Sarl Philippe LEDEZERT	53120 GORRON	23 116,30 €	27 739,56 €
Lot 04 - Menuis. intérieures bois	Sarl Philippe LEDEZERT	53120 GORRON	9 261,20 €	11 113,44 €
Lot 05 - Cloisons Sèches Isolations -	M. Francis LETEMPLIER	53300 LE PAS	24 938,27 €	29 925,92 €
Lot 06 - Carrelages - Faiences	SARL PERAIS	53940 St BERTHEVIN	10 520,97 €	12 625,16 €
Lot 07 - Peinture	GERAULT PEINTURE	53940 St BERTHEVIN	10 147,38 €	12 176,86 €
Lot 08 - Electricité	M. Bruno TESNIERE	53120 GORRON	7 944,00 €	9 532,80 €
Lot 09 - Plomberie Sanitaires	M. Bruno TESNIERE	53120 GORRON	8 108,00 €	9 729,60 €
Lot 10 - Chauffage ventilation	M. Bruno TESNIERE	53120 GORRON	16 456,00 €	19 747,20 €
<b>TOTAL</b>			<b>240 994,10 €</b>	<b>289 192,92 €</b>

### **DEMANDE DE SUBVENTION - RENOVATION LOGEMENT 2 rue du Bocage**

Le conseil municipal actualise le plan prévisionnel de dépenses, suite au résultat de consultation des entreprises et charge M. le Maire de faire la demande de subvention auprès du conseil régional, dans le cadre du Pacte de la Ruralité.

### **FINANCEMENT POUR DIVERS TRAVAUX EN COURS**

En vue de financer les travaux d'aménagement du logement rue du Bocage, de la liaison douce et de la passerelle sur le sentier de randonnée et après analyse des offres des 3 banques sollicitées, la commission des finances propose de retenir l'offre de financement du Crédit Agricole d'un montant de 250 000 € au taux de 0.84 % sur une durée de 15 ans. Le conseil municipal confirme le choix de la commission.

### **DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EFFACEMENT DE RESEAUX AU LOTISSEMENT LES PINS**

Après confirmation du projet d'effacement de réseaux au lotissement les Pins, le Conseil Municipal décide de faire une demande de subvention au titre de la DETR pour financer la partie éclairage public à hauteur de 50 % soit un montant prévisionnel d'aide de 14 832 €.

## ***Personnel communal et service extérieur***

### **PRIME DE FIN D'ANNÉE**

L'assemblée vote la prime de fin d'année pour chacun des agents, au prorata du temps de travail annuel, soit un montant brut total de 4 639.74 €, à verser pour l'ensemble du personnel.

## **INDEMNITÉ DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE**

Le conseil municipal reconduit, pour 2019, l'indemnité de gardiennage de l'église à 80 €, qui sera versée à la paroisse de Gorron.

## **INDEMNITÉ AU TRÉSORIER**

Compte tenu du changement de trésorier, l'assemblée attribue à compter du 1<sup>er</sup>/09/2019 à M. Paul RICHOU comptable public une indemnité de conseil au taux de 100 % calculée selon les bases définies à l'arrêté ministériel du 16/12/1983.



## **DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » 2019**

L'assemblée reconduit, pour 2019 le dispositif « argent de poche » géré par la Maison des Initiatives Jeunesse de la CCBM, avec la collaboration de l'agent communal, pour des missions qui se dérouleront du 24 juin au 5 juillet.

# ***Affaires inter et extra communales***

## **TRANSFERT DES COMPÉTENCES « EAU ET ASSAINISSEMENT » à la CCBM**

Suite au rappel de la Préfecture concernant le transfert obligatoire des compétences « eau et assainissement » prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et compte tenu de la possibilité de reporter cette obligation au travers de la loi du 3 août 2018 la municipalité opte pour le report au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

## **RENOUVELLEMENT DE LA MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Le conseil municipal renouvelle, pour une durée de 5 ans, la convention avec le conseil départemental pour l'assistance à la gestion des équipements d'assainissement collectif, moyennant un coût annuel pour 2019 fixé à 0.90 € par habitant.

## **CONVENTION ANNUELLE AVEC LA FOURRIÈRE DÉPARTEMENTALE**

Le Conseil Municipal renouvelle la convention de fonctionnement et de gestion de la fourrière départementale pour la prise en charge des animaux errants, pour un coût annuel de 0.33 € par habitant.



## **CONSULTATION DES COMMUNES SUR L'ARRET DU DOSSIER DU PLUi**

Le projet de PLUi arrêté en conseil de communauté le 22 mai dernier, est soumis à l'avis des communes et des personnes publiques associées, avant le lancement de l'enquête publique qui débutera en octobre prochain. L'assemblée émet un avis favorable à l'ensemble du dossier sous réserve de quelques modifications à apporter au plan de zonage.

## **CONVENTION avec l'ORGANISME POLLENIZ**



Dans le cadre du plan d'action collectif, mis en place par l'organisme Polleniz, pour la destruction des frelons asiatiques, la municipalité décide d'adhérer à la convention de partenariat et nomme M. Rémi BETTON conseiller municipal et Alain BOITTIN comme référents communaux, lesquels seront formés par Polleniz afin d'identifier, expertiser les nids et transmettre les données techniques avant toute destruction. La commune s'engage à prendre en charge 50 % du coût des interventions réalisées sur le domaine privé.



## **CONVENTION de POSE D'UNE PASSERELLE et AUTORISATION DE PASSAGE**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la passerelle au lieu-dit « la Racine » sur les terrains de propriétaires privés et afin de régler les conditions de pose, d'entretien, de gestion de l'ouvrage, l'assemblée autorise le Maire à signer une convention avec autorisation de passage des randonneurs, auprès des 2 propriétaires concernés. La convention fera l'objet d'un enregistrement aux hypothèques.

## **RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - 2018**

L'assemblée approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau transmis par le Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais, pour l'exercice 2018.

## **CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE AVEC LE DÉPARTEMENT**

Suite, à la nouvelle proposition d'E.N.S. présenté par le Département, le conseil municipal par 12 voix POUR et une abstention accepte ce nouveau périmètre et s'engage à signer la convention pour la mise en place de cet espace dans la vallée de la Colmont.

## **CONVENTION AVEC LA SAUR POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DES INSTALLATIONS ASSAINISSEMENT**

Le renouvellement de la convention avec la SAUR est accepté pour l'assistance au pilotage de la station d'épuration comprenant le dépannage, la télésurveillance lors des jours fériés et week-end, avec assistance d'un technicien, un hydrocurage annuel d'une portion de réseau, pour un montant annuel de 2 212.15 € TTC.

## **TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUSMIS AU CONTROLE DE LÉGALITÉ**

Dans le cadre du développement de l'administration électronique et de la modernisation du contrôle de légalité, l'assemblée décide d'adhérer au dispositif « ACTES » développé par le ministère de l'intérieur qui permet à la collectivité de transmettre, par voie électronique, à la préfecture, les actes administratifs soumis au contrôle de légalité.

## **GÉNÉRALISATION DE L'OFFRE DE PAIEMENT EN LIGNE DES RECETTES PUBLIQUES**



Suite, au décret N° 2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018 portant obligation aux collectivités territoriales de la généralisation d'offre de paiement en ligne des recettes et sa mise en place à la date butoir du 1<sup>er</sup>/07/2020, le conseil municipal décide d'adhérer au module « PAYFIP » de la direction générale des finances publiques, qui permettra aux usagers de payer leurs avis des sommes à payer sur internet, soit par carte bancaire ou par prélèvement. Il est précisé que le paiement par carte engendrera des frais de commissionnement à la charge de la commune, contrairement au paiement par prélèvement.

## ***Sujets divers***

### **RÉSILIATION BAIL ET LOCATION PARCELLE YB 36**

Suite, à la demande de résiliation du bail de la parcelle YB 36 par la SAS HEUVELINNE, l'assemblée décide d'accepter, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, la mise en location de cette parcelle au GAEC des DOUETS qui en a formulé la demande, moyennant un fermage annuel fixé à 185 € l'hectare.

### **CLASSEMENT DES VOIES NOUVELLES DANS LA VOIRIE COMMUNALE**

L'assemblée décide de classer dans le domaine public communal, les voies nouvelles qui ont été créées notamment dans les lotissements, ainsi que tous les chemins ruraux entretenus par la commune. Pour les

nouvelles voies, il s'agit des rues de la gare, du domaine, du cimetière, du rocher et le parking du domaine. Ces longueurs de voirie communale seront intégrées au tableau de recensement et seront prises en compte dans le cadre de la répartition de la dotation de fonctionnement pour 2021.

**DECISIONS** prises par le Maire en vertu de ses délégations de pouvoir, conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, sont portées à la connaissance du Conseil :

- Suite aux entreprises retenues pour la rénovation du logement 2 rue du Bocage, un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre a été conclu pour passer le forfait de rémunération de l'architecte de 18 000 € HT à 24 099.40 € HT.

- Deux entreprises ont répondu à la consultation concernant l'aménagement de la passerelle au lieu-dit « la Racine », il a été décidé de retenir l'entreprise TLTP de la Chapelle Rainsoin pour un montant de 41 355 € HT non compris les travaux de terrassement pour faciliter l'accès aux parcelles.

- Concernant le projet de « voie douce » entre Brecé et Gorrion et suite, à l'analyse des offres effectuée par Mayenne Ingénierie, l'entreprise STPO a été retenue pour réaliser les travaux sur les 2 collectivités. Le montant pour la commune de Brecé s'élève à 58 883,75 € HT.

### **DIVERS :**

- Le Maire informe de l'ouverture d'une 3<sup>ème</sup> classe à l'école de Brecé à compter de la rentrée de septembre 2019.

- Pour information la chapelle de l'Ecluse est inscrite à l'inventaire des monuments historiques.

- Une maquette du clocher de l'église d'une dimension de 0.90m X 0.90 m X 2.40m de haut, réalisée par un compagnon du devoir, est exposée à l'entrée de l'écomusée.

- L'accès au « taillis du Mézerais » sur l'itinéraire de randonnée est fermé par son propriétaire.

- Il est décidé de retenir le bureau d'études A3 architecture pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction de la salle de convivialité auprès du terrain de sports, pour un taux de 11.90% pour le prévisionnel de travaux.

- Le devis de la SAS HEUVELINNE pour l'empierrement des allées du terrain de foot est accepté pour un montant de 3 633.01 € HT.

- Le devis proposé par la STPO pour la réalisation d'un bi-couche au parking (côté cuisine) de la salle polyvalente est accepté pour un montant de 4 752 € HT.

- Le devis de M. BORDET pour la réparation de l'enduit d'un pavillon au lotissement Pré du Rocher est accepté pour un montant de 642 € HT.

- Le devis pour la mise en lumière permanente du lampadaire au carrefour de l'église, présenté par Territoire Energie 53 est accepté pour un montant de 566.90 €.

- L'autorisation d'aménager la liaison douce est acceptée par l'A.B.F., sous réserve de la plantation d'une haie bocagère.

- L'analyse des offres effectuée par la DRAC pour le choix d'un architecte, en vue de la restauration de l'église confirme la candidature de Mme de Ponthaud, comme étant la proposition la mieux-disante. Elle est retenue au prix de 97 690 € HT soit 117 228 € TTC.

- Le devis pour le changement d'une armoire frigo à la boulangerie a été accepté auprès de Dépannage Fournil pour un montant de 2 417 € HT.

- Pour information, le recensement réalisé au début 2019 confirme une nouvelle population de 844 habitants contre 823 en 2014.

- Le devis GOUGEON pour la réparation du paratonnerre et de la pointe du clocher est accepté pour un montant de 1 948 € HT, d'une part et le devis pour la pose d'un deuxième paratonnerre, afin d'être en conformité avec la réglementation, est accepté pour un montant de 1 683 € HT. D'autre part il est précisé que dans le cadre du devis de réparation l'assurance prendra à sa charge un montant de 1 439 €
- Différents devis d'élagage et d'abattage d'arbres aux lotissements la Gare, la Douettée, au terrain de sports, sont acceptés auprès de Nature Elagage et M. Frédéric Garnier pour un montant total de 2 946 € TTC.
- Le devis de l'entreprise TESNIERE pour le remplacement de deux aérothermes à la salle polyvalente est accepté pour un montant de 9 902.60 € HT.
- Des travaux complémentaires sont décidés dans le prolongement de la voie douce, en direction du bourg, qui consistent en du bi-couche ocre sur les trottoirs et une bande de résine ocre en traversée de la RD 5 pour servir de passage piétons. L'ensemble s'élève à 4 688.75 € HT.
- Pour information, la suppression de la Trésorerie de Gorrion est programmée pour septembre 2020. Des permanences seront proposées au public, une demi-journée par semaine sur la CCBM, au sein des Maisons France Services sur Gorrion, Ambrières et Landivy.

## Tarifs communaux 2020

Le Conseil Municipal reconduit les divers tarifs à compter du 01/01/2020 comme suit :

<b>LOCATION SALLE POLYVALENTE</b>		
<b>Grande Salle</b>	<b>Tarif de base</b>	<b>Tarif association</b>
Vin d'honneur (le samedi)	<b>270 €</b> (verres compris)	<b>216 €</b> (verres compris)
Vin d'honneur (hors samedi)	<b>110 €</b> (+ 0,15 €/verre)	<b>88 €</b> (+ 0,15 €/verre)
Conférence, théâtre, concours de cartes, loto, réunion & divers	<b>100 €</b> (vaisselle non comprise)	<b>80 €</b> (vaisselle non comprise)
Repas, Buffet	<b>300 €</b> (vaisselle non comprise) + 70 € /jour supplémentaire	<b>150 €</b> (vaisselle non comprise) + 35 € /jour supplémentaire
Repas mariage	<b>340 €</b> (vaisselle non comprise) + 70 € /jour supplémentaire	
<b>Petite salle</b> (cantine)		
Repas, Buffet	<b>90 €</b> (vaisselle non comprise) + 45 € / jour supplémentaire	<b>45 €</b> (vaisselle non comprise) + 22 € / jour supplémentaire
Réunion + Vin d'honneur	<b>50 €</b> (+ 0,15 €/verre)	<b>40 €</b> (+ 0,15 €/verre)
<b>En ce qui concerne la location de la salle polyvalente, priorité est donnée à la location de la grande salle ; la petite salle ne peut donc être réservée que deux mois maximum avant la date d'occupation.</b>		
<b>LOCATION SALLE DES TILLEULS</b>	<b>Tarif de base</b>	<b>Tarif association</b>
Vin d'honneur	<b>50 €</b> (+ 0,15 €/verre)	<b>40 €</b> (+ 0,15 €/verre)
Repas, Buffet	<b>90 €</b> (+ couverts) + 40 €/jour sup.	<b>45 €</b> (+ couverts) + 20 €/jour sup.
Séances de formation, ventes, réunion & divers : <b>30 €</b>		

<p>- Les classes regroupées bénéficieront du tarif association.</p> <p>- <b>Les arrhes (50 % de la location)</b> seront exigées lors de la réservation (sauf pour les associations et classes regroupées) et seront conservées si désistement dans les 3 mois précédents la date retenue.</p>	
<b>LOCATION VAISSELLE, TABLES, CHAISES et SONO</b>	
<b>Couvert Complet :</b> 0.60 € /personne	
Comprenant : - 2 assiettes plates - 2 verres (vin et eau) - Couverts à poisson - 1 assiette à dessert - 1 coupe à champagne - Couverts ( <i>fourchette, couteau, petite et grande cuillères</i> ) - 1 assiette creuse - 1 tasse	
<b>Couvert Simple :</b> 0.40 € /personne	
Comprenant : - 1 assiette plate - 1 ou 2 verres au choix - 1 assiette à dessert - 1 tasse - Couverts ( <i>fourchette, couteau, petite et grande cuillères</i> )	
<b>Les couverts</b> ( <i>Cuillères, fourchettes, couteaux, petites cuillères</i> )	0.25 €/personne
<b>Verre ou tasse</b>	0.15 € /verre
<b>Chaise</b>	0.25 € / chaise
<b>Table</b>	1.25 € / table
<b>Sono : 16 €</b> Pour les associations brecéennes, la sono est mise à disposition gratuitement.	
<b>NETTOYAGE <u>mal effectué</u></b> (la mairie étant seule juge)	
- Parquet tâché, vaisselle, carrelage, sol, feux ou ensemble cuisine .... mal nettoyés : <b>80 €</b>	
<b>LOCATION SALLE DE SPORTS</b>	
<b><u>Pour les activités sportives :</u></b>	- 15 € / heure pour les sports collectifs, - 50 € la demi-journée - 2 € / heure / personne pour les sports ou activités individuels Pour les associations communales et l'école de Brecé la salle est mise à disposition gratuitement dans le cadre de la pratique sportive.
<b><u>Pour un vin d'honneur , pour terrain de jeux :</u></b>	- 60 € par jour de location et uniquement si location de la salle polyvalente. ( <i>En raison des activités sportives, la salle sera mise à disposition le jour de la location et non la veille</i> )
<b><u>Pour les repas :</u></b>	Les associations communales (uniquement) bénéficieront du tarif et des conditions pratiqués pour la location de la salle polyvalente.
<b>DROIT DE PLACE</b>	<b>30 €</b> l'emplacement par jour et quel que soit le temps de présence

### **TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE**

Le conseil Municipal reconduit les tarifs des concessions et cavurnes au cimetière, ainsi :

\* Concessions et Cavurnes pour 30 ans : **84 €**

\* Concessions et Cavurnes pour 50 ans : **120 €**



# 🌿 *Délibérations du C.C.A.S.* 🌿

## APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2018

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale approuve les comptes administratif et de gestion de l'exercice 2018 dressés par M. Robert GOUSSIN et le comptable public, tels qu'il sont présentés ci-dessous :

	Dépenses	Recettes	Résultats de l'exercice	report N-1	résultat cumulé 2018
<b>FONCTIONNEMENT</b>	2 838,29 €	2 661,43 €	-176,86 €	1 322,83 €	<b>1 145,97 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	<b>0,00 €</b>

## VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019

Les membres de la commission **votent** le budget primitif 2019 comme suit :

### Section de fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de : **3 620.00 €**

### Section d'investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de : **0 €**

## 22 Septembre 2019 : Repas du CCAS

Dans une ambiance chaleureuse et conviviale, 70 personnes se sont retrouvées à l'occasion du repas des cheveux blancs le dimanche 22 septembre. Ce repas, préparé par le restaurant le Briccius et servi par les membres du CCAS, du conseil municipal et leurs conjoints, était animé par Joël à la guitare, Robert à l'accordéon accompagné de Michel Jambin au micro !!!

Le doyen Michel Ernault, 96 ans était entouré de 15 vice-doyens, dont Alice Guerrier et Constant Gesland 93 ans... 4 nouveaux, sur 13 possible, de 70 ans sont venus rajeunir l'assemblée. En 1949 Brecé enregistrait 32 naissances, 14 mariages et 20 décès et la population comptait 1 403 habitants contre 844 aujourd'hui c'est-à-dire moins 8 par an.



## INAUGURATION DES TRAVAUX DU BOURG

par Madame Noura Kihal-Flégeau Sous-Préfète de Mayenne

L'inauguration des travaux d'aménagement de la circulation du centre bourg et de la place de l'église a eu lieu le samedi 12 octobre. « L'objectif était de réduire la vitesse sans trop de contraintes pour les usagers, compte tenu du passage de 2 600 véhicules par jour. La municipalité a opté pour l'aménagement de deux plateaux surélevés et la création d'une zone 30 avec priorité à droite. Il s'agit donc d'une démarche de circulation apaisée afin de sécuriser les piétons et les cyclistes » a rappelé Robert Goussin, maire de Brecé.



Le coût de l'opération réalisée en deux tranches s'élève à 215 329 €.

L'auto-financement par la commune est de 128 150 €, soit 59.51 % du montant total.

Les aides se décomposent de la façon suivante :

DETR 31 484 €, Conseil Régional 23 000 €, Conseil Départemental 17 695 € et Réserve Parlementaire 15 000 €, soit un total de 40.49 %.

Mme la Sous-Préfète a coupé symboliquement le ruban lors de cette inauguration

Fier de son petit village touristique, Robert Goussin a présenté à tous ses hôtes cordialement invités, les aménagements réalisés et à venir du centre bourg.

## VISITE DE L'ECOMUSEE ET DE L'EGLISE



Visite de l'écomusée avec présentation de la maquette du clocher par Clément Roy, compagnon du devoir



Visite de l'Eglise

## Inauguration des Travaux

12 octobre 2019

RENDEZ-VOUS MAIRIE

(SALLE D'HONNEUR)

avec intervention des  
personnalités



« Je tiens bien sûr à remercier tous les partenaires financiers. Mais également à saluer la collaboration du conseil municipal ainsi que les secrétaires pour toutes les démarches administratives. Ces travaux de centre bourg confortent l'attrait du cœur de village de Brecé. »

Robert Goussin



## 2ème TRANCHE LOTISSEMENT PRÉ DU ROCHER

La deuxième tranche de viabilisation a été réalisée au printemps, l'éclairage public en leds au début de l'hiver.

Sur les 20 parcelles du lotissement viabilisé en 2009, il reste 8 lots disponibles au prix de 18.50 € H.T. le m2. Les superficies des parcelles disponibles vont de 571 à 994 m2.



DEPENSES	H.T.
Voirie	95 127.50 €
Eclairage public	24 043.27 €
Plantations et aménagement paysager	14 165.66 €
Maîtrise d'oeuvre	2 666.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>136 002.43 €</b>

# TRAVAUX EN COURS

## Liaison douce Brecé Gorron

Programmés pour octobre et novembre 2019, les travaux ont été perturbés et stoppés suite aux intempéries. Toutefois, les terrassements et empièvements ont pu être réalisés, mais dans des conditions difficiles. La passerelle sur le ruisseau de Saulnière permet de relier nos deux communes : Brecé et Gorron, et on peut malgré tout imaginer ce que sera le futur cheminement.

La fin des travaux, c'est-à-dire la mise en œuvre de la couche de sable granitique et la réalisation de tronçons bi-couche, ne pourra être envisagée qu'au printemps 2020.

Les marcheurs téméraires peuvent déjà emprunter cet itinéraire de randonnée empièré. Quant aux cyclistes, ils devront patienter et attendre que la couche de roulement soit stabilisée. La haie bocagère qui agrémentera le tronçon de Brecé sera plantée au cours de l'hiver.

Cette liaison douce a pour objectif de sécuriser les randonneurs, joggeurs et cyclistes pouvant être mis en danger dans les virages de Saulnière... Pour mémoire, dès 2002, une jeune maman s'interrogeait sur un éventuel projet de piste cyclable pour permettre aux jeunes du bourg et des alentours de rejoindre les collèges de Gorron en sécurité. Tout arrive... pour qui sait attendre, mais, ça arrive.



Travaux de terrassements de la voie au lieu-dit «Saulnière» côté Brecé



Travaux de préparation pour la mise en place de la passerelle



Pose de la passerelle le 12 décembre 2019

## BUDGET PREVISIONNEL LIAISON DOUCE (PART DE BRECE)

DEPENSES	H.T.	RECETTES	H.T.
Mayenne Ingénierie	6 240 €	Fond Leader	32 000 €
Levée topo et bornage	2 070 €	Conseil départemental, Amendes de Police	10 000 €
Frais d'acquisition et frais notariés	1 940 €	Etat D.S.I.L.	3 941 €
Travaux, Passerelle et Plantations	58 883 €	Autofinancement commune	23 760 €
Annonces, SPS, Divers	568 €		
<b>TOTAL</b>	<b>69 701 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>69 701 €</b>



## TRAVAUX EN COURS

### Chapelle de l'Ecluse (inscrite à l'inventaire des monuments historiques)

Le parapluie posé par le charpentier va permettre de protéger le chœur (abside) de la chapelle d'une part et d'autre part au maçon de reconstruire les ruines côté Nord, consolider le désordre ou les fissures, à l'abri.



### Restauration de la maison 2 rue du Bocage (Maison Gendron)

Avec plus de six mois de retard, les premières interventions sont enclenchées : il s'agit de travaux de désamiantage... Réception des travaux à envisager pour le troisième trimestre avec notifications d'aides qui sont encore en attente, mais dont le montant total pourrait atteindre environ 70 %.

Cette maison d'habitation locative aura une surface habitable de 117 m<sup>2</sup> et des dépendances de 30 m<sup>2</sup>.



### Restauration de l'Eglise

Encore et toujours du contretemps. Après les résultats du diagnostic de restauration de l'édifice, l'architecte retenu pour engager les travaux en tenant compte des directives de la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) réinstitue certains éléments de sondage afin de bien globaliser l'ensemble du projet. Les travaux sont envisagés sur trois ou quatre exercices et on peut espérer un minimum de 60 % de subvention en provenance de la DRAC (Etat), la Région, le Département, la Sauvegarde de l'Art Français, sachant que la part de la commune ne dépassera pas 400 000 € sur 4 exercices. D'autre part, la Fondation du Patrimoine va être sollicitée.



Désordres constatés sur l'édifice

## PROJETS DE TRAVAUX

### Salle de Convivialité (Terrain des Sports)

En attente de subvention en provenance du district Football et de la D.E.T.R. (Etat), du permis de construire avec appel d'offres auprès des entreprises, ce projet est en sommeil et les travaux ne pourront démarrer qu'au cours du 4ème trimestre.

D'autre part les bancs de touche, pour le terrain de foot, sont commandés et seront installés au printemps.

### Effacement de réseaux au Lotissement Les Pins

Accepté par le comité de choix de Territoire d'Energie, le conseil municipal décide de réaliser l'effacement de réseaux du lotissement « Les Pins » en y intégrant la ligne électrique moyenne tension.

Les aménagements de trottoirs seront à envisager.



DEPENSES	H.T.
Coût des Travaux	187 000 €
Maîtrise d'Œuvre	7 320 €
<b>TOTAL</b>	<b>194 320 €</b>

RECETTES	H.T.
Territoire d'Energie	87 167 €
D.E.T.R. (Etat)	15 800 €
Autofinancement commune	91 353 €
<b>TOTAL</b>	<b>194 320 €</b>

### Passerelle de la Racine

Son implantation prévue pour octobre ou novembre 2019 a été retardée, suite à une météo défavorable... Une aide confirmée de 50% est accordée par le département pour cette passerelle dont le devis s'élève à la somme de 41 355 €.

### Argent de Poche

4 jeunes de Brecé et du bassin de vie de Gorrion encadrés par Alain ont réalisé sur 10 matinées l'entretien des buts de football au terrain de sports, ainsi que les jeux au site paysager. On peut les féliciter pour leur motivation et le travail fourni.



## La fibre optique arrive sur votre commune : L'élagage des plantations est indispensable à son déploiement !

### Pourquoi élaguer ?

Téléphone et Internet sont des services indispensables pour les particuliers comme pour les professionnels et entreprises.



Les plantations situées à proximité des réseaux de communication aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proches des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement voire une interruption des services de téléphone et d'internet. Le frottement et la chute des branches peuvent ainsi provoquer des coupures aux conséquences graves en cas d'urgence : personnes dépendantes isolées, télétransmissions coupées, alarmes inactives, etc ...

### Qui doit élaguer ?

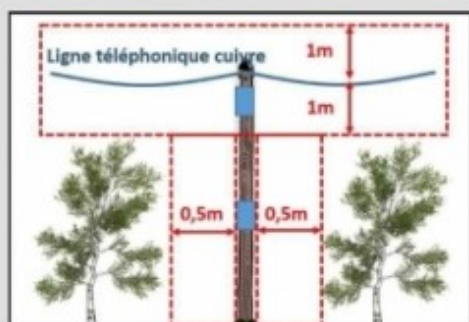
La loi Chassaigne du 07 octobre 2016, prévoit qu'il appartient aux propriétaires de réaliser l'élagage des plantations sur leur terrain, lorsque celles-ci sont trop proches des lignes de communication.



Les travaux de déploiement de la fibre optique sur votre commune nécessitent une intervention sur les lignes aériennes et donc un élagage conforme aux normes de sécurité. Au besoin, l'opérateur des travaux (la société Orange, missionnée par Mayenne Fibre) peut procéder à l'élagage des plantations gênantes, au frais du propriétaire, conformément à l'article L. 51 du code des postes et communications électroniques.

### Qui doit élaguer ?

Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance d'1 m en hauteur et 50 cm en largeur avec les lignes de communication aériennes.



### Où se renseigner ?

- Pour savoir si votre terrain est concerné : contactez votre mairie
- Pour plus d'information sur le déploiement de la fibre, rendez vous sur le site de Mayenne Fibre <http://www.mayenne-fibre.fr>
- Pour bénéficier de conseils ou d'une expertise : [uipl.elagage53@orange.com](mailto:uipl.elagage53@orange.com)
- Si vous craignez d'endommager les câbles téléphoniques lors de l'élagage : contactez l'Accueil Technique Direction Orange Ouest (mail : [gat.oa@orange.com](mailto:gat.oa@orange.com))



# Permis de construire et Déclaration préalable 2019

Permis de construire				
N° d'enregistrement	Nom et Adresse du demandeur	Adresse du terrain	objet de la demande	Date de la Décision
PC 05304219M0001	GAEC LAUNAY Launay 53120 BRECE	Launay	Création d'une fosse géomembrane et canal à lisier	03/04/2019
PC 05304219M0002	GAEC de la LUAUDIÈRE La Luaudière 53120 BRECE	La Luaudière	Extension d'un bâtiment d'élevage bovins et extension d'une fumière couverte	10/04/2019
PC 05304219M0003	M. AUBERT Didier 9 Lotissement de la Douettée 53120 BRECE	9 Lotissement de la Douettée	Construction d'un abri voitures	19/06/2019
PC 05304219M0004	Commune de Brece Rue du Bocage 53120 BRECE	2 rue du Bocage	Aménagement d'une maison habitation existante, démolition et reconstruction d'un garage, création d'un préau	28/05/2019
PC 05304219M0005	Commune de Brece Rue du Bocage 53120 BRECE	Rue des Sports	Construction d'une salle de convivialité accolée à la salle omnisports	10/01/2020
Déclaration préalable				
N° d'enregistrement	Nom et Adresse du demandeur	Adresse du terrain	Objet de la demande	Date de la Décision
DP 05304219M0001	SCEA du Moulin Neuf Le Moulin Neuf 53120 BRECE	Le Moulin Neuf	Installation de 2 générateurs photovoltaïque bi-axe sur mat en autoconsumation totale. L'emprise au sol d'un générateur est de 9m2	25/03/2019
DP 05304219M0002	M. NEWMAN Benjamin Les Hautes Gauterais 53300 COUESMES-VAUCÉ	Moncion	Aménagement du rez-de-chaussée; remplacement des menuiseries du rez-de-chaussée, création de 2 fenêtres et changement d'une fenêtre en baie vitrée à l'étage.	01/07/2019
DP 05304219M0003	M. DE PENFENTENYO Tanguy La Martinerie RD 96 Maison SJDV 36130 MONTIERCHAUME	St Avit	Modification de la toiture : ajout de 3 lucarnes capucines et d'1 sortie de cheminée. Dépose des panneaux solaires	10/07/2019
DP 05304219M0004	COMMUNE DE BRECE Rue du Bocage 53120 BRECE	l'Ecluse	Construction d'une charpente-couverture pour protéger le cœur de la chapelle de l'Ecluse. Charpente bois posée sur des dés béton. Couverture réalisée en bac acier gris anthracite RAL 7016	17/09/2019
DP 05304219M0005	MASTER ENERGIE 10 rue Emile Allez 75017 PARIS	Le Haut Pin	Installation de 14 panneaux photovoltaïques noirs mates d'une surface de 23,10 m2	Retrait avant décision
DP 05304219M0006	M. PRUNIER Julien 9 Rue du Rocher 53120 BRECE	9 rue du Rocher	Construction abri de jardin	En cours

# État Civil 2019



## Naissances



LEPEC Romy	24 février	La Bignette
WILLIAMS Nathan	7 mai	La Poucherie
LEVACHER Lola	24 juillet	3 rue du Lavoir
EDON Salomé	21 septembre	Vérolle
LEGENDRE Candice	5 octobre	La Mottrais
TRIDEAU POLLAS Thiago	20 novembre	2 résidence St Louis
ROUSSEAU Ryan	27 novembre	6 rue du Rocher
CHESNEL Ambre	16 décembre	La Gendrie



## Mariages



HEUVELINNE Emilien & BELNOU Marie	4 mai	Laval
HENRY Damien & GRASSET Jessica	14 septembre	Vauhubert
DERBALI Faicel & LORIEUX Patricia	5 octobre	2 lot la Douettée
DEVANTOY Fanny & BOSSCARES Sylvain	26 décembre	1 rue des Dames



## Décès



CRETOIS Germaine Vve REBOURS	8 mars	6 rue des Sports
BACHIMONT Roger	9 mars	1 lot la Douettée
BUSCHAUD René	7 avril	La Bannetière
CARRÉ Anthony	29 avril	1 lot la main gantée
DORÉ Pascal	24 août	La Veillarderie



## Transcriptions & Inhumations



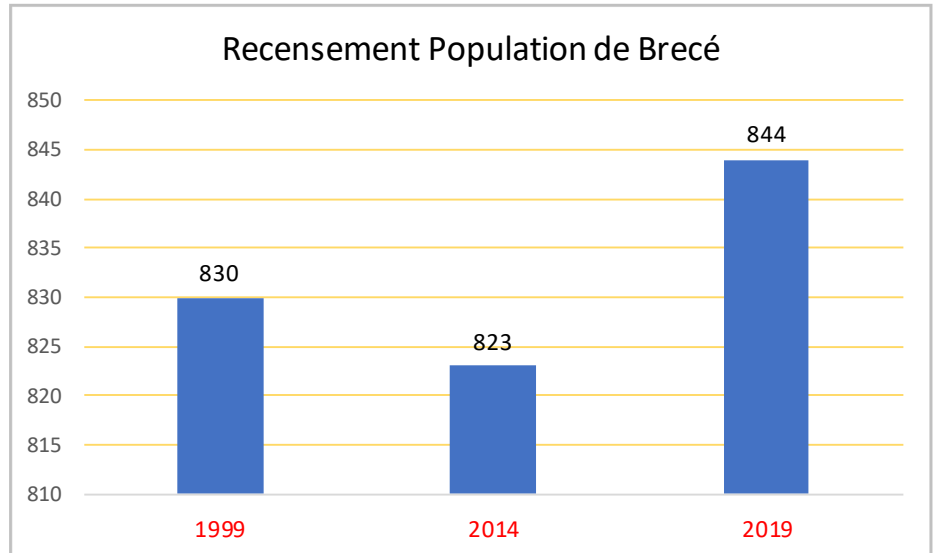
MARIET Marie Vve GUÉRIN	10 janvier	12 place de la Butte St Laurent - Gorrion
BOITTIN Marie-Thérèse Vve BOUDIN	19 mars	1 rue Pasteur - St Denis de Gastines
MAREAU Marcel	29 mars	1 rue Pasteur - St Denis de Gastines
ANGIN Geneviève Vve FAUQUE	19 mai	12 place de la Butte St Laurent - Gorrion
DERECOURT Suzanne	11 juin	12 place de la Butte St Laurent - Gorrion
GUÉRIN Victor	28 juillet	12 place de la Butte St Laurent - Gorrion
GRANGERÉ Hélène Vve FOURNIER	18 août	Laval
HUARD Clémentine	6 novembre	12 place de la Butte St Laurent - Gorrion

# Informations communales

## Recensement

Entre les deux derniers recensements, nous constatons une progression de 2,55 %, soit 21 habitants supplémentaires.

Cette légère évolution sur les 5 dernières années est liée à l'installation de jeunes couples en campagne dans des propriétés libérées par des agriculteurs partis en retraite vers d'autres horizons, mais également grâce à quelques pavillons construits en lotissement, en moyenne 1 par an.



Remerciements à nos deux agents recenseurs : Yolande et Elodie qui ont collecté les données auprès de 467 adresses ou logements, dont 367 résidences principales, 58 résidences secondaires et 42 habitations vacantes.

Au 1er janvier 2020, un flux migratoire supplémentaire de 12 habitants confirme cette bonne progression, avec 38 arrivants et 26 partants.

Les chiffres parus dans la presse, dernièrement, sont ceux de 2017, ce qui explique le décalage. La situation 2019 ne paraîtra que fin 2021.

## Médaille d'honneur du travail

décernée au titre de la promotion du **1er janvier 2019** :

- **Médaille de Vermeil**, Monsieur BOURGAULT Jean-Louis, 1 rue du Domaine



décernée au titre de la promotion du **1er juillet 2019**

- **Médaille Grand Or**, Monsieur LERAY Patrick, Carrefour Rousseau
- **Médaille d'argent**, Madame CARLIN Laëtitia, 1 rue de la Gare

Avec nos félicitations.

## Découverte insolite d'un rocher le long de la Colmont

### Histoire géologique par Bernard Pivette

Un beau jour du printemps 2019, informé par un pêcheur, Robert Goussin me montre la photo d'un imposant bloc rocheux sur la rive gauche de la Colmont, non loin du Moulin de Favière, camouflé l'été par la végétation. Malgré mes très nombreux passages en ces lieux depuis mon enfance, mon attention n'avait jamais été attirée par les lignes que l'on peut observer à sa surface et qui évoquent celles d'un visage humain, un borgne ou un cyclope à l'œil mi-clos, déformé par une balafre, émergeant des flots de la Colmont lorsqu'elle est en crue.



4 septembre 2019 (étiage)



27 novembre 2019 (crue)

On note que la "coiffure" de notre personnage s'adapte aux conditions climatiques

Même si l'on peut en être tenté à première vue, il ne faut pas voir la main de l'homme dans cette "figure" mais tout simplement les effets de l'altération de la roche au fil du temps, qui soulignent ou accentuent un réseau de fissures (ou diaclases) naturelles préexistantes.

De là a germé l'idée d'évoquer, dans les quelques lignes qui suivent, un fragment de l'histoire géologique de notre région, une partie seulement car l'histoire complète nécessiterait beaucoup plus que ces deux pages pour la conter !

Pour plupart des promeneurs, les rochers qui jalonnent le lit de la Colmont, ou qui constituent les escarpements qui délimitent sa vallée, font simplement partie du décor mais ils méritent toute notre attention car, pour peu que l'on s'y attarde un peu, ils nous racontent une histoire, méconnue du plus grand nombre, qui appartient à celle de notre planète vieille de 4,5 milliards d'années. Les blocs que l'on peut y observer résultent de l'altération liée à la circulation de l'eau dans les diaclases et qui les a en quelque sorte façonnés en transformant la roche, très dure et compacte, en un matériau sableux (arène), isolant ainsi des boules résiduelles.

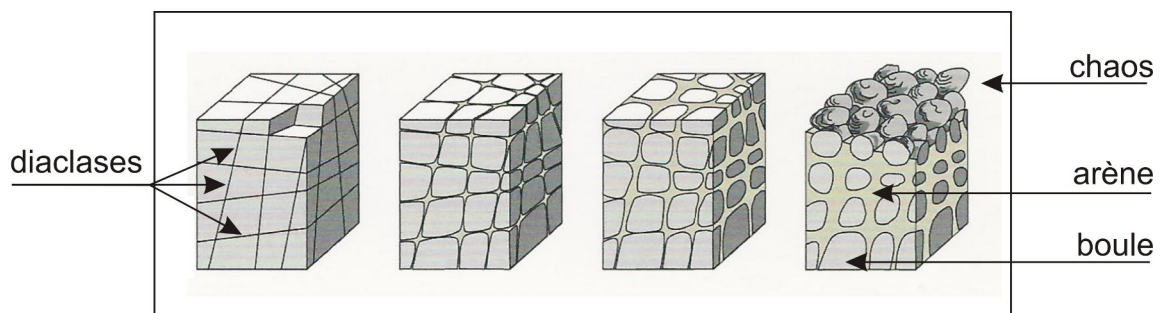


Schéma expliquant la formation d'un chaos (dessin B. Coléno)  
(d'après Plaine J. et Pivette B, *Géotourisme en Mayenne*, SGM, 2019)

Ce phénomène a débuté il y a 50 à 60 millions d'années, alors que notre région connaissait des conditions climatiques chaudes et humides. Puis, il y a environ 2,5 millions d'années, le climat s'est considérablement refroidi. A cette époque, qui appartient à l'ère Quaternaire dans laquelle nous sommes encore de nos jours, les variations climatiques ont été très importantes, avec des phases de froid intense (cycles glaciaires) et des périodes plus clémentes (cycles interglaciaires). Les formes du relief que l'on peut observer actuellement sont un héritage de cette période au cours de

laquelle la Colmont a creusé son lit, entraînant des quantités considérables de matériaux (argiles, limons, sables, graviers, blocs...) provenant de l'altération des roches en place. Les blocs que l'on peut voir sur les versants ont ainsi été dégagés de leur gangue d'arène, se sont écroulés par gravité sur les pentes et, pour certains, ont fini leur course au fond de la vallée.



Chaos rocheux dans le lit de la rivière (le Moulin-Neuf)

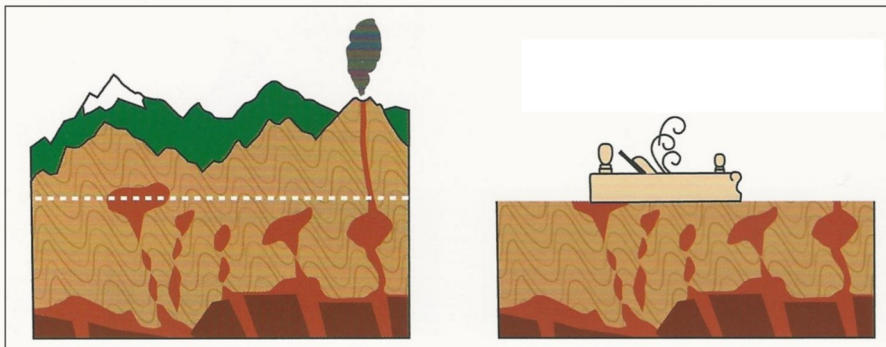


Boules de granite sur le versant de la vallée

Plus près de nous, il y a environ 18 000 ans, les glaciers atteignaient la région actuelle de Londres et le niveau de la mer était alors inférieur de 120 m au niveau actuel. A la faveur d'un radoucissement les glaciers ont fondu avec, comme conséquence, une remontée de la mer qui s'est stabilisée il y a environ 6 000 ans au niveau actuel, soit une remontée de l'ordre de 1 m par siècle en moyenne. Réchauffement climatique, déjà !

L'âge du granite que l'on peut observer dans la vallée de la Colmont est beaucoup plus ancien puisque les datations permettent de l'estimer à environ 540 millions d'années. Ce granite faisait partie des roches d'une importante chaîne de montagnes, haute de plusieurs milliers de mètres et comparable aux grandes chaînes de montagnes actuelles dont l'origine est due aux déplacements et aux collisions de plaques tectoniques à la surface du globe. Le granite résulte d'un magma (roche en fusion à une température proche de 900 °C) provenant de grandes profondeurs, de l'ordre d'une dizaine de km au moins, et qui est monté vers la surface, en se refroidissant, sous forme de "bulles" au travers des terrains encaissants.

Au cours des périodes géologiques qui ont suivi, cette chaîne de montagnes a subi une intense érosion et a été démantelée en plusieurs millions voire dizaines de millions d'années. C'est cette érosion qui nous permet d'observer à l'affleurement le granite. En effet, il se trouvait auparavant à une profondeur de plusieurs milliers de mètres : le "coup de rabot" du dessin ci-dessous illustre de manière schématique ce très long processus naturel.



"Coup de rabot" de l'érosion sur la chaîne montagneuse (granite en rouge)  
(d'après Jonin M., SGMB, 2011)

Une autre chaîne de montagnes, édifiée il y a entre 300 et 360 millions d'années, constitue une partie du Massif Armoricaïn dans lequel notre région est située. Elle a elle-même été "rabotée" par l'érosion, laissant le Mont des Avoirs comme point culminant (416 m), mais ceci est une autre histoire....

*La vallée de la Colmont, entre le Bas-Pin et la Guiberdière, fait partie des sites mayennais d'intérêt géologique recensés dans le cadre de l'inventaire du patrimoine géologique régional des Pays de la Loire (DREAL).*



# FAMILLES RURALES

## Marché du Terroir 2019

Défilé et exposition de vieux tracteurs et de voitures anciennes ont apporté une nouvelle animation au marché du terroir. 40 exposants ont donné la possibilité au public, venu nombreux, de dénicher ou découvrir l'objet recherché. Produits du terroir et déjeuner aux tripes ont permis au plus grand nombre de se restaurer et de passer une agréable journée.

Un chèque de 1 000 € correspondant au bénéfice de la journée a été remis à l'association « les Petits Doudous de la Mayenne ». Cette association caritative accompagne les enfants en post-opératoire lors d'intervention chirurgicale.



## Activités Familles Rurales

L'association Familles Rurales propose diverses activités tout au long de l'année :

- activité pour les enfants pendant les vacances de Février, Pâques et de la Toussaint : initiation équestre, cirque, cuisine, activité manuelle, loto enfants...
- art floral de Pâques, fête des mères et pour Noël, avec Jacqueline Gérault de St Denis de Gastines
- Le traditionnel Pot au Feu le dernier dimanche de janvier
- Une sortie famille chaque année, en juin



L'association remercie la cinquantaine de bénévoles qui donnent de leur temps au cours du pot au feu et du marché du terroir.



Pour rejoindre l'association, prendre contact avec le président Stéphane DESLANDES au 02 43 08 47 87.

## Fête Communale

Deux Brecéens ont gagné les foulées organisées par le Comité des Fêtes et gérées par le CANOM : Marie-Ange Collet en Sénior Féminine et, Fabien Denancé en sénior Hommes avec la participation de 19 jeunes, 24 séniors dont 9 féminines.



Remise des lots pour les jeunes

L'après-midi 55 coureurs se sont affrontés sur un circuit sélectif de 9 km parcouru 12 fois en championnat 2ème et 3ème catégorie. Le jeune Hugo Millet en terminant 9ème devient champion de la Mayenne junior.



1ère féminine Marie-Ange Collet (à gauche sur la photo)  
1er sénior homme Fabien Denancé (deuxième à droite)



Pour 2020, la fête communale est fixée au 9 et 10 mai 2020 avec au programme l'organisation de la Coupe de France cycliste cadets et minimes cadettes féminines des départements de 3 régions, c'est-à-dire, Pays de Loire, Bretagne et Centre Val de Loire (15 départements au total).

Cette compétition se déroulera sur deux jours. « Contre la Montre » le samedi et « course en ligne » le dimanche.

## Brecé entre Nature et Patrimoine

De nouvelles décorations sont venues avec imagination agrémenter la place de la mairie, attirant la curiosité du public, jeune en particulier avec des photos souvenirs.



Nos félicitations et nos remerciements vont aux membres de l'association qui interviennent pour restaurer les bouts de murs qui s'écroulent d'une part et la charpente du tobogan dans la vallée.

## Génération Mouvement ou Club de l'Amitié

Les membres ont plaisir à se retrouver les 2ème et 4ème jeudi (jour des anniversaires) chaque mois à partir de 14 H, pétanque, belote sont les principales activités de ces après-midi de rencontre.

Pour les marcheurs avec l'aménagement de la liaison douce, il sera possible de programmer un itinéraire de randonnée reliant Brecé, le carrefour de l'Épine, la Haie sur Gorrion, puis retour vers la Mochonnière et le bourg.

3 repas, plus le rendez-vous à St Aubin ainsi qu'un concours de pétanque cantonal sont organisés au cours de l'année. D'autre part, l'association gère, avec succès, l'organisation de la vente d'oranges.

Nous rappelons qu'il est possible de cumuler les activités du club de l'Amitié et la retraite sportive.



## Opération oranges 2019



Ce rendez-vous annuel géré, par les bénévoles du Club de l'Amitié de Brecé, a eu lieu le samedi 16 novembre 2019. La vente a rapporté la somme de **647 €** et a été reversée au profit des Infirmes Moteurs et Cérébraux de la Mayenne (IMC).

L'association départementale remercie les généreux donateurs pour leur soutien et remercie tous les bénévoles qui ont contribué à cette collecte.

ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DES INFIRMES MOTEURS CEREBRAUX DE LA MAYENNE  
25 AVENUE ROBERT BURON 53000 LAVAL

Tél : 02.43.56.58.21 ou 06 45.44.25.7 E-mail : [imc.mayenne@orange.fr](mailto:imc.mayenne@orange.fr)

## SOLEX DANS LES PRES

Ce film, dont quelques séquences ont été tournées sur la commune de Brecé, paraîtra dans les salles en fin d'année.

Il a été réalisé par Isabel et Dominique Rocher de l'association le Couvoir Production (Château-Gontier-sur-Mayenne).



## PARIS-BREST-PARIS 18 au 22 AOUT 2019



6 673 participants issus de 66 pays étaient présents à cette édition 2019 et 1700 ont du abandonner.

Nouvelle belle performance des cyclos du Guidon Gorronnais : 8 partants et 7 à l'arrivée, dont les deux « Claude » ex-Brecéens qui effectuaient leur 5ème et 4ème édition... Le premier groupe de Claude Guérin a réalisé le parcours de 1 230 km en 70 H 43 mn dont 51 H de vélo, 2 H 30 de sommeil, 17 H 13 d'arrêts. L'autre groupe de Claude Barbé a mis 74 H 13. Un autre ex-Brecéen Joseph Fournier avec 88 H, a réalisé la performance d'arriver dans les délais qui étaient de 90 H.

Ils étaient accueillis à Gorrion par la sonnerie d'encouragement au clairon par l'omniprésent et fidèle P'tit Louis.

Bravo et rendez-vous en 2023 pour de nouvelles performances.



Les Brecéens du Guidon Gorronnais au départ du Paris-Brest-Paris à Rambouillet.

11 novembre 2019 :

## Transmission du drapeau

Le 11 novembre 2019 a vécu un moment particulier car Michel Jambin, porte-drapeau de l'Amicale AFN depuis plus de 26 ans, a transmis le drapeau des anciens d'A.F.N. à Gérard Acambon, fils de Pascal Acambon, prisonnier de guerre pendant le conflit 1939-1945.



Transmission du Drapeau à Gérard Acambon

*« Nous savons que tu le porteras avec honneur et fierté afin de perpétuer le devoir de mémoire envers ceux qui se sont sacrifiés pour préserver notre liberté. »*

*« Louis Lefizelier et les membres vieillissants de l'Amicale des Anciens d'A.F.N. de Brecé saluent ton engagement, t'en sont reconnaissants et te félicitent bien chaleureusement... tout comme nous saluons le long parcours de Michel Jambin. »*



*Au nom de la collectivité brecéenne, nous vous félicitons tous les deux. »*

Après avoir remercié le public et les résidents anglais présents, le maire a invité l'assistance à rejoindre la salle des Tilleuls pour un vin d'honneur offert par la municipalité.



# Fêtes et Manifestations

<b>Vendredi 24 janvier 2020</b>	Assemblée Générale et Galette des rois de Brecé entre Nature et patrimoine	
<b>Jeudi 30 janvier 2019</b>	Assemblée Générale et Galette des rois du Club de l'Amitié de Brecé	
<b>Dimanche 26 janvier 2020</b>	Pot au Feu organisé par Familles Rurales de Brecé	
<b>Mardi 4 février 2020</b>	Concours de Belote  organisé par le Club de St Aubin Fosse Louvain	
<b>Dimanche 9 février 2020</b>	Repas à la salle polyvalente organisé par l'APEL de Brecé	
<b>Mercredi 12 février 2020</b>	Concours de belote organisé par l'Amicale Cantonale génération mouvement	
<b>Dimanche 23 février 2020</b>	Poule au pot organisée par le Comité des Fêtes de Brecé	
<b>Dimanche 15 mars 2020</b>	Marché du terroir et de l'artisanat organisé par Familles Rurales	
<b>Mardi 17 mars 2020</b>	Concours de belote organisé par le Club de la Bonne Entente de Hercé	
<b>Samedi 28 mars 2020</b>	Repas dansant organisé par Brecé-Sports football	
<b>Dimanche 26 avril 2020</b>	Passage de la 20ème édition de l'opération les Motards ont du cœur 53"	
<b>Vendredi 8 mai 2020</b>	Commémoration de la Victoire 1939-1945	
<b>Samedi 9 et Dimanche 10 mai 2020</b>	Fête communale	
<b>Samedi 16 mai 2020</b>	Tournois jeunes et adultes de Volley-ball organisé par Brecé Sports Volley	
<b>Dimanche 31 mai 2020</b>	22ème édition de la Rando de la Colmont organisée par Brecé-sports VTT	
<b>Dimanche 21 juin 2020</b>	Méchoui organisé par Brecé-Sport Foot et Volley	
<b>Samedi 27 juin 2020</b>	Sortie famille à Fontaine Guérin (49) organisé par Familles Rurales	
<b>Dimanche 28 juin 2020</b>	Kermesse de l'école organisé par l'OGEC de Brecé	
<b>Samedi 19 septembre 2020</b>	Concours de pétanque organisé par le Comité des Fêtes de Brecé	
<b>Dimanche 20 septembre 2020</b>	Journée du Patrimoine Brecé	
<b>Septembre 2020</b>	Repas du CCAS de Brecé	
<b>Vendredi 2 octobre 2020</b>	Loto organisé par le Bocage Cycliste Mayennais de Gorron	
<b>Mercredi 14 octobre 2020</b>	Concours de belote organisé par l'Amicale Cantonale génération mouvement	
<b>Mercredi 11 novembre 2020</b>	Commémoration de l'armistice 14-18	
<b>Dimanche 15 novembre 2020</b>	Choucroute  organisée par le comité des Fêtes de Brecé	
<b>Dimanche 29 novembre 2020</b>	Matinée tripes organisée par l'AAPPMA de Brecé-Gorron	
<b>Samedi 5 décembre 2020</b>	Pot au Feu organisé par le Comité des Fêtes de Lesbois	

## Liste des associations

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>NOM ET ADRESSE DU PRESIDENT</b>	<b>Contact</b>
<b>A. D. M. R. Aides ménagères :</b>	Mme Christine ROMAGNÉ 18 chemin des Petites Fontaines 53120 GORRON	Tél. 02.43.08.43.68
<b>Portage des repas :</b>	Mme HEUVELINNE Monique 1 rue du Bocage BRECE	Tél. 02.43.00.49.93
<b>AMICALE des A. F. N.</b>	M. LEFIZELIER Louis 4, Rue du Domaine 53120 BRECE	Tél. : 02 43 08 09 26
<b>APEL BRECE Association de parents</b>	Mme CÉLESTE Aurore 2 Lotissement de la Main Gantée 53120 BRECE	Tél. : 06 52 37 82 20 poirierceleste53@gmail.com
<b>BRECE-SPORTS (VTT)</b>	M. Daniel TIZON 70 Rue des Avaloirs 53100 CHÂTILLON SUR COLMONT	Portable 06 87 76 70 40
<b>BRECE-SPORTS (VOLLEY)</b>	Mme Annie HELLOUIN 13, rue Jules Renard 53120 GORRON	Portable 06 07 67 24 96 Any.hellouin@gmail.com
<b>BRECE-SPORTS (FOOTBALL)</b>	M. JOHAN Jean-Pierre Co-président 24 rue du Pré 53120 GORRON M. THERIAU Mickaël Co-Président 53300 LE PAS	Tel : 02 43 08 60 67 Portable 06 71 37 72 80
<b>CLUB DE L'AMITIE (Ass.)</b>	M. LEFIZELIER Louis 4, Rue du Domaine 53120 BRECE	Tél. : 02 43 08 09 26
<b>COMITE DES FETES</b>	M. ROYER Roger 7 Lotissement la Douettée 53120 BRECE	Tel : 02 43 00 12 97
<b>FAMILLES RURALES</b>	M. Stéphane DESLANDES La Croix 53120 Brecé	Tel : 02 43 08 47 87
<b>SOCIETE DE CHASSE</b>	M. POIRIER Patrick La Vieuville 53120 BRECE	Tél : 02 43 08 63 10
<b>SOCIETE DE PECHE</b>	M. BETTON Rémi Nancé 53120 BRECE	Tél 02 43 08 65 02
<b>BRECE, entre nature et patri- moine</b>	Mme GRANGÉ Monique Le Bas Tertre 53120 BRECE	Tél. 02 43 08 68 34 Portable 06 03 06 65 43



# Ecole Notre Dame de Pontmain

10 rue des sports  
53120 Brecé

02.43.08.61.03  
brece.ecole.ndpontmain@ddec53.fr

## Horaires garderie

Matin : 7h/7h15 - 8h35

Soir : 16h30 - 18h30 /

## Horaires classe

Lundi - mardi - jeudi - vendredi

8h45 - 12h / 13h20 - 16h20

## Equipe pédagogique

Directrice : Mme Gourdelier

Enseignantes : Mme Trillion - Mme Théry -  
Mme Gourdelier - Mme Leray

ASEM - garderie : Mme Travest

AESH - garderie : Mme Epiard

## Projet éducatif :

En partenariat avec ses parents, l'équipe pédagogique accompagne chaque enfant dans son développement global afin qu'il grandisse en confiance et dans la joie.

## Projet pédagogique :

L'équipe pédagogique se réunit régulièrement pour organiser la classe de manière cohérente dans l'établissement. Elle a à cœur de proposer des activités variées permettant à chaque enfant d'apprendre.

## Projet pastoral :

L'équipe enseignante propose des temps forts une à deux fois par période pour apprendre qui est Jésus et présenter son message de paix et d'amour.

## CONTRAT D'ASSOCIATION :

Notre école catholique a un contrat d'association avec l'Etat. La participation financière des familles pour l'année 2019-2020 s'élève à 15€ mensuel pour le premier enfant. Notre école est une école de proximité. Nous accueillons tous les enfants, quel que soient les convictions des familles. Les enseignements répondent aux exigences de l'Education Nationale. L'équipe pédagogique propose des dispositifs d'enseignement adaptés aux besoins spécifiques des enfants qui nous sont confiés.

## INSCRIPTIONS :

Les inscriptions peuvent se faire toute l'année. Pour autant, il est très important d'inscrire avant fin mars votre enfant né en 2017, même s'il ne rentrera qu'au printemps 2021.

Pour se faire, veuillez prendre RDV avec la directrice au 02.43.08.61.03.

Portes ouvertes

Samedi 7 mars, 10h-12h

## Evénements à inscrire dans vos agendas :

- repas festif : 9 février
- kermesse : 28 juin
- goûter de Noël : 18 décembre

# Classe de Neige Lloran (Cantal)



Découverte des pays européens  
avec la Maison de l'Europe



Sécurité  
routière



Des partenariats  
Sportifs et culturels

Grandir avec les éléments de la nature



Essayer, se tromper,  
recommencer toujours  
avec le sourire



Observation des alevins de truites



Coopérer, s'entraider...



Semaine du goût, découvrir de nouvelles saveurs, éduquer à une alimentation variée et équilibrée

3 classes depuis septembre 2019 :  
• 24 maternelles  
• 14 CP-CE1  
• 17 CE2-CM

Jouer, vivre ensemble, se respecter...



S'exercer aux arts : chants, danse, peinture, dessin, théâtre...



Les CE2-CM ont présenté une pièce au théâtre de Laval.



Fête des anniversaires chaque période

Bénédiction des cartables à la rentrée



Coopérer pour construire le calendrier de l'Avent



Célébration de l'Avent en l'église de Gorrion

Merci à vous tous qui apportez votre aide ou votre soutien pour le bon fonctionnement de l'école

# OGEC

Organisme de gestion des écoles catholiques

## LE BUREAU

Présidente: Cécile Duthoit  
 Vice-Présidente : Alice Lequart  
 Trésorière : Avisoa Manantsara  
 Secrétaire : Lucie Mézières

Membres : Stéphanie Barbé Laure Duvivier  
 Benoit Arnold Eric Sallard  
 Corinne Henocq  
 Jouis Franck

## SES MISSIONS

Gestion financière de l'établissement  
 Gestion du personnel (ASEM - Chef d'établissement)  
 Contrat avec l'Etat (convention avec la mairie)  
 Gestion immobilière (accessibilité, sécurité, rénovation ...)

## LES ACTIONS MENEES EN 2019

L'aménagement des locaux pour faciliter l'intégration d'une 3ème classe  
 La kermesse  
 Installation d'une rampe d'accès PMR



## LES PROJETS 2020

Réfection de la toiture de l'école  
 Installation d'un portail sécurisé et homologué avec télésurveillance  
 Remplacement de la porte d'accès au hall

*Merci par avance pour votre soutien*



## Ecole Notre-Dame de Pontmain – Brecé -

### Le bureau :

Présidente : Aurore Celeste

Vice Présidente : Laure Duvivier

Trésorière : Elodie Dupont

Secrétaire : Pauline Lefeuvre

### Les membres : Laura Huard

Lydie Bisson

Hélène Decherf

Vanessa Lamarre

Christian Lebullenger

Nathalie Lecendrier

Lucie Mézière

### Les missions :

- **Accueillir et accompagner** les nouvelles familles.
- **Soutenir** les projets pédagogiques de l'établissement.
- **Faciliter** le lien entre les familles et l'équipe enseignante.
- **Permettre** à chaque enfant de participer aux sorties pédagogiques proposées.
- **Organiser** des manifestations créant du lien social entre tous les accompagnants de l'éducation des enfants (parents, enseignants, personnel de l'école, villageois).

Chaque parent a sa place au sein de l'APEL, venez nombreux

Dernière manifestation de l'année 2019 : le goûter de Noël



Distribution  
Des  
cadeaux



Chants de  
Noël

Stand de  
Noël



Projets 2020

Joyeuse année

- **Repas festif avec surprise des enfants** : 9 février, 12h à la salle des fêtes.
- **Portes ouvertes** : Samedi 7 Mars.
- **Ventes diverses, marché du terroir, vide-grenier.**



Rejoignez-nous sur [Facebook](#) : APEL-Notre-Dame de Pontmain-Brecé.

# Vie associative

## « LES MINI-NOUS »

Les animatrices de la M.A.M. (Maison des Assistantes Maternelles) remercient les parents pour leur confiance et la municipalité pour son soutien. En 2019, 17 enfants ont fréquenté la M.A.M., 7 de Brecé et 10 hors commune. 2020 verra l'arrivée de 3 nouveaux bébés Brecéens.

Pour cette année 2020, l'association a pour projet : d'agrandir le potager avec création d'un poulailler, organiser un pique-nique familial pour faciliter l'intégration des nouvelles familles, accueillir de nouveaux stagiaires, visiter une ferme avec les enfants, participer aux activités proposées par le RAM, déguster avec les parents une galette faite avec les enfants.



Les enfants sont accueillis du lundi au samedi midi de 6 heures à 21 heures.

Pour les inscriptions s'adresser à :

Mme Myriam BEAUDOIN 06 89 80 52 27

Mme Emilia HOUDOUX 06 95 38 87 45



## BRECE SPORTS FOOT



Le club de football de Brecé sports compte dans ses effectifs 79 joueurs licenciés pour la saison 2019/2020. L'équipe fanion du club évolue en 3ème division. A la fin de la phase aller, elle occupe la troisième place. L'équipe B évolue en 4ème division et se situe à la 5ème place.

L'école de football compte 28 joueurs âgés de 6 à 15 ans. Les entraînements sont animés tous les mercredis après-midi par des membres du club et se déroulent en salle lorsque les conditions météo sont difficiles. Les jeunes sont également encadrés par des joueurs et dirigeants le samedi et évoluent en entente avec des clubs voisins.

**La traditionnelle soirée du club aura lieu le 28 mars 2020 et le méchoui co-organisé avec le club de volley le 21 juin 2020**

**Pour tout renseignement, contactez :**

Ludovic Marchand Tél. : 06 72 22 37 27

[ludo2912@hotmail.fr](mailto:ludo2912@hotmail.fr)

Mickaël Theriau Tél : 06 71 37 72 80





## BRECE SPORTS VOLLEY

Tous les membres du club de Volley-ball de Brece sont heureux de vous souhaiter une bonne et heureuse année 2020. Ce club regroupe 36 adhérents pour former 5 équipes M13 entente Brece – Ambrières, 2 équipes M15 et 2 équipes mixtes. Nous prêtons également des joueurs dans le cadre d'une entente avec les équipes d'Ambrières masculine et féminine. C'est avec plaisir que nos effectifs rajeunissent.

En septembre 2019 nous avons assisté à un match de l'équipe de France à Nantes dans le cadre de l'EURO VOLLEY 2019. Sortie organisée par le comité 53. Cette manifestation s'est déroulée dans la bonne humeur et nous avons d'ailleurs été reconnus comme le meilleur public de l'EURO.

Cette sortie se renouvellera cette année à l'occasion des matchs à Rennes premier du classement actuellement en février 2020.



Pour rappel, les matchs ou entraînement adultes se déroulent le vendredi à 20h30. Pour les moins de 18 ans les entraînements ont lieu le samedi de 14h00 à 16h00. Nous souhaitons remercier particulièrement M. François Courtois qui supervise, coach et entraîne les équipes jeunes.

### Les dates à retenir pour 2020 :

**Le 16 mai 2020**, rendez-vous à la salle des sports de BRECE pour le :

- **Tournoi jeunes** le samedi après-midi. Les jeunes en classe de CE2 – CM1 – CM2 – 6<sup>ème</sup> - 5<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> peuvent participer de nombreux lots seront offerts

- **Tournoi adultes** le soir à partir de 18H30

Une autre date importante pour la pérennité du club **le méchoui : du dimanche 21 juin 2020** organisé par le club de foot et de volley et qui a toujours un vif succès.

#### Entraînement ouvert à tous :

**les 21 février et 27 mars 2020**

Afin de permettre à toutes les personnes désireuses de jouer au volley mais n'ayant pas suffisamment de disponibilité pour jouer régulièrement et prendre une licence sans aucun niveau de jeu requis, nous vous proposons de nous rejoindre à la salle de sports ces 2 vendredis soir à 20 H 30.

Venez nombreux !!!!!

Le bureau BRECE SPORTS VOLLEY.

## BRECE SPORTS V.T.T.

Le vendredi 20 décembre s'est déroulée l'Assemblée Générale du Club en présence de Monsieur Le Maire. L'occasion de faire le bilan de l'année écoulée : Le club compte 17 licenciés et 6 membres actifs. Brecé Sport VTT fait partie des 13 clubs adhérents de l'association Tour de la Mayenne qui a planifié 16 randonnées VTT et Pédestres sur le département en 2019.

Les licenciés du club ont réalisé une centaine de sorties cette année, lors des randos organisées en Mayenne et aux alentours.

La rando de la Colmont a connu son succès habituel avec 385 participants : 335 en VTT, 50 marcheurs et des circuits bien appréciés par tous.

Une nouvelle saison va démarrer. La rando de la Colmont aura lieu le Dimanche 31 Mai 2020.

Toute personne intéressée pour nous rejoindre au sein du club sera la bienvenue. Nous sommes aussi à l'écoute de propositions de nouveaux passages pour cette rando.

Nos remerciements à la Commune de Brecé, à tous les propriétaires et bénévoles qui permettent la réussite de la Rando de Brecé.

Contacts : [mickael.boul.vtt@gmail.com](mailto:mickael.boul.vtt@gmail.com)  
Daniel Tizon : 06 87 76 70 40



## Rando de la Colmont 2019





# Informations pratiques

## Journée de défense et de citoyenneté

Depuis 1999, tous les jeunes Français, garçons ou filles doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile au cours du mois de leur 16ème anniversaire pour obtenir une attestation de recensement (indispensable pour l'inscription aux divers examens, concours, permis de conduire, conduite accompagnée ...).

C'est une démarche civique essentielle et obligatoire pour tous les jeunes, qui permet d'être convoqué à la « Journée Défense et Citoyenneté » (J.D.C.) et conditionne l'inscription d'office sur les listes électorales de la commune.

Vous devez vous présenter en mairie muni de votre pièce d'identité et du livret de famille de vos parents. Pour plus de renseignement consultez le site internet « Ma JDC ».



[www.defense.gouv.fr/jdc](http://www.defense.gouv.fr/jdc)



## Carte d'identité et passeport biométrique

Dorénavant pour obtenir une carte d'identité, un passeport ou le renouvellement de ces documents, vous devrez vous présenter à la mairie de Gorrion ou dans une commune du département détentrice du dispositif de recueil des données biométriques.

**Au préalable, vous devez prendre rendez-vous à la mairie de Gorrion au 02 43 30 10 50.**

## Inscription sur les listes électorales



Vous êtes un nouvel habitant de Brecé ou pas encore inscrit sur les listes électorales de la commune, pensez à venir vous inscrire en mairie, muni de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Vous pouvez aussi télécharger le formulaire cerfa N° 12669\*01 sur le site du «service-public.fr » et le déposer une fois renseigné en mairie avec les pièces justificatives ci-dessus.

# Informations Intercommunales

## Maisons de Santé – Assurer de bonnes conditions pour l'accès aux soins



**A Ambrières-les-Vallées, Fougerolles-du-Plessis, Gorrion, Montaudin et Oisseau, les Maisons de Santé pluridisciplinaires forment un réseau d'équipements adaptés à l'accueil des professionnels et des patients sur le Bocage Mayennais.**

L'accès aux services de santé de proximité est un sujet de société qui mobilise partout en France. Nous ne faisons pas exception à ce constat dans nos communes. C'est pourquoi la Communauté de Communes en a fait une action prioritaire de ce mandat.

Le choix a été de réaliser trois maisons de santé et leurs cabinets satellites : à Fougerolles du Plessis, Ambrières-les-Vallées, Oisseau, Montaudin et Gorrion qui vient tout juste d'être inaugurée.

Ce réseau d'équipements a été construit avec les professionnels du territoire, médecins, infirmiers ... et l'Agence Régionale de Santé, au sein des Pôles santé de Mayenne et Ernée-Bocage. L'objectif a été de définir une organisation et des installations qui tiennent compte des attentes des professionnels, qui soient adaptées aux besoins du territoire et de la population.

Cinq années auront été nécessaires pour livrer les cinq équipements : un programme 4 106 000 € HT d'investissement financé avec le concours de l'Etat (30%), de la Région (16%), et les professionnels qui acquittent un loyer de 7,75 € par m<sup>2</sup> où qu'ils soient installés sur le Bocage Mayennais.

Chaque commune a également participé en apportant le terrain.

Près de 40 praticiens sont actuellement installés dans ces Maisons de Santé, dans 7 disciplines : médecins, infirmières, masseurs kinésithérapeutes, ostéopathes, podologues, sages-femmes, PMI.

Des locaux adaptés, fonctionnels, sont en place pour accueillir de nouveaux professionnels. Faisons le savoir.

## Les MSAP - Maisons de Services Aux Publics deviennent Espace France Services



A compter du 01<sup>er</sup> janvier 2020, les **Maisons de Services Aux Publics du Bocage Mayennais** sont labellisées **Espace France Services**, une reconnaissance qui vient marquer l'amélioration des services apportés pour l'information aux Citoyens.

Installées en mairies et ouvertes à tous, vous serez accueillis par un agent chargé de vous aider dans vos démarches du quotidien auprès des organismes publics :

- . Caisse d'Allocations Familiales,
- . Caisse Primaire d'Assurance Maladie,
- . CARSAT Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail,
- . Mutualité Sociale Agricole,
- . FEPEM Fédération des Particuliers Employeurs de France,
- . Pôle Emploi,
- . Mission Locale,
- . Direction Générale des Finances Publiques,
- . ANTS Agence Nationale des Titres Numérisés (Certificats d'immatriculation),
- . ENEDIS,
- . SNCF ...

N'hésitez pas à y prendre rendez-vous.

### Espace France Services sur le Bocage Mayennais

**Ambrières-les-Vallées** - Mairie – 6 Place du Château

Lundi 14h-17h / Mardi au Vendredi 9h-12h, 14h-17h

☎ 02.43.08.01.79 ✉ msapambrieres@cc-bocagemayennais.fr

**Gorrion** - Mairie – Place de La Mairie

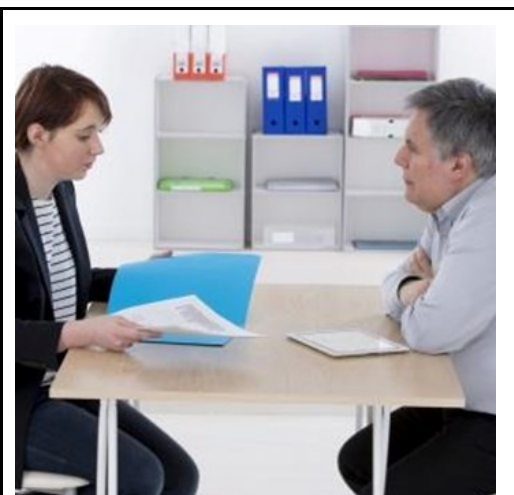
Lundi au Vendredi 8h30-12h15, 13h30-17h30

☎ 02.43.30.10.58 ✉ msapgorron@cc-bocagemayennais.fr

**Landivy** - Mairie – Rue de Normandie

Jeudi 9h-12h, 13h30-17h

☎ 02.43.05.42.05 ✉ msaplandivy@cc-bocagemayennais.fr



# Transport en commun ALEOP

2019 / 2020 GORRON

Ligne 111 : Réseau ALEOP Transport région Pays de Loire

TADR : TRANSPORT A LA DEMANDE ALEOP UNIQUEMENT SUR  
RESERVATION au TEL 0 806 800 053



ALLER	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
<b>GORRON MAYENNE LAVAL</b>	<b>Aleop</b>		<b>TADR</b>					
<i>Jours de fonctionnement</i>	L,M,M,J,V période scolaire		L,M,M,J,V   L,M,M,J,V,S   L,M,M,J,V,S toute l'année sauf dimanche et jours fériés					
<b>Gorron - Place du Champ de Foire</b>	7h04		8h		13h		19h45	
<b>Brecé</b>	7h09		8h03		13h03		19h48	
<b>Chatillon sur Colmont</b>	7h20		8h11		13h11		20h05	
<b>MAYENNE Gare Routière</b>		7h52		8h35		13h35		20h20
		7h55		8h42		13h37		
<b>navette express vers Laval</b>	6h58, 7h37, 8h42, 12h27, 13h37, 17h08, 18h06, 19h02 ( temps de trajet 40 min)							
<b>LAVAL Gare Routière</b>		8h38		9h20		14h20		

ALLER	Départ	Arrivée
<b>GORRON - ERNEE - LAVAL</b>	<b>Aleop</b>	
<i>Jours de fonctionnement</i>	L,M,M,J,V période scolaire	
<b>place du champ de foire</b>		7h23
<b>Lot du Colombier</b>		7h25
<b>Départ de St Denis de Gastines</b>		6h45
<b>ERNEE Place Noë Guesdon</b>		8h20
<b>arrivée du car de St Denis de Gastines</b>		7h03
<b>navette express vers Laval</b>	7h05, 7h45, 13h05, 13h25, 18h05 ( temps trajet 45 min)	
<b>LAVAL Gare routière</b>		

## RETOUR

LAVAL - MAYENNE - GORRON	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée	Départ	Arrivée
<b>Aleop</b>	<b>TADR</b>		<b>S</b>					
<i>Jours de fonctionnement</i>	L,M,M,J,V période scolaire		L,M,M,J,V   S toute l'année sauf dimanche et jours fériés					
<b>navette express vers Mayenne</b>	17h20		11h45		18h10		18h50	
	6h10, 6h53, 7h55, 11h45, 12h50, 13h40, 17h20, 18h10 ( temps de trajet 40 min)							
<b>MAYENNE Gare Routière</b>		18h04		12h25		19h00		19h33
		18h35		12h30		19h10		19h40
<b>Chatillon sur Colmont</b>		19h00		12h40		19h34		
<b>Brecé</b>		19h07		12h57		19h42		
<b>GORRON Place du Champ de foire</b>		19h10		13h00		19h45		20h15

## RETOUR

LAVAL- ERNEE- GORRON	Départ	Arrivée
<b>Aleop</b>	<b>Aleop</b>	
<i>Jours de fonctionnement</i>	L,M,M,J,V période scolaire	
<b>pas de correspondance directe avec Gorron</b>		18h15
<b>navette express vers Ernée</b>	6h55, 7h55, 12h20, 17h15, 18h15 ( temps de trajet 45 min)	
<b>ERNEE - Place Noë Guesdon</b>		17h00
<b>départ pour St Denis de Gastines</b>		19h05
<b>GORRON - Place du Champ de Foire</b>		17h50
<b>arrivée à St Denis de Gastines</b>		19h20

**Tarifs tickets de transport** Ticket à l'unité: 2€      Carnet de 10: 16€  
Abonnement mensuel - de 26 ans : 25€  
+ de 26 ans : 50€

## Réseau petit pégage - Centrale de réservation: 0 806 800 053

Transport dans le Bocage mayennais et vers Ernée	
Mardi	9h - 13h30
Mercredi	9h - 12h30 13h - 19h
Vendredi	13h - 13h30

Desserte sur Mayenne (Gare routière, centre ville, Hôpital)	
Mercredi après-midi	
Desserte sur Fougères (Gare routière, centre ville, hôpital)	
Mercredi matin	
Vendredi après midi	

### TARIFS TRAJETS

Unité: 2€      Carnet de 10 : 16€  
Abonnement mensuel - de 26 ans : 25€  
+ de 26 ans : 50€

# R.A.M DU BOCAGE (Relais assistantes maternelles)



## **Vous êtes parents ou futurs parents...**

Vous recherchez un mode de garde pour votre enfant (assistante maternelle, garde à domicile, accueil collectif ...),

Vous employez ou allez employer une assistante maternelle ou une garde à domicile et vous souhaitez connaître les démarches à effectuer,

Vous souhaitez connaître les différentes aides (CAF, MSA) relatives au mode de garde choisi,

## **Vous êtes assistante maternelle ou vous êtes intéressée par le métier...**

Vous vous interrogez sur le métier d'assistant maternel,

Vous souhaitez connaître vos droits et devoirs en tant que salarié,

Vous souhaitez évoluer dans votre profession,

## **Vous êtes garde à domicile ou intéressé par le métier...**

Vous souhaitez vous faire connaître auprès des parents,

Vous souhaitez connaître vos droits et vos devoirs en tant que garde d'enfants à domicile

### **Le RAM du Bocage est un service d'informations au service des parents et des professionnels de la petite enfance**

Stéphanie vous accueille le lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30 (principalement sur rendez-vous ou par téléphone et mail)

### **Le RAM du Bocage est un service d'échanges et de rencontres au service des professionnels de la petite enfance**

Stéphanie et Lucie vous accueillent lors des matinées rencontre-éveil le mardi, jeudi et vendredi matin entre 9h30 et 11h30 sur différentes communes de la CCBM. Un programme est envoyé aux assistantes maternelles. (Pour les gardes à domicile, n'hésitez pas à demander le programme auprès du RAM).



**RAM du Bocage – Communauté de Communes du Bocage Mayennais**

1 Grande Rue - 53120 GORRON

02.43.08.77.61 ou 06.16.52.63.25 - ram@cc-bocagemayennais.fr



# MEMO TRI



## A déposer en vrac dans le conteneur jaune



Bouteilles et flacons en plastique



Briques alimentaires



Emballages, couvercles et capsules en métal



Petits cartons



Journaux, magazines, publicités, enveloppes, annuaires, courriers...



## A déposer en vrac dans le conteneur vert



Pots, bocaux...



Bouteilles en verre



Bouteilles de parfum



(sans système d'ouverture)

## A déposer en sac fermé dans le conteneur ordures ménagères



Pots et barquettes en plastique et polystyrène, films et sacs en plastique, emballages souples, couches...



## A déposer dans le composteur



Tonte de pelouse, feuilles, fleurs fanées, épluchures de fruits et légumes, coquilles d'œuf, marc de café, essuie-tout...

\*N'hésitez plus ! Demander votre composteur auprès de la Communauté de Communes (02 43 08 15 69).



# LES DECHETERIES

## HORAIRES DECHETERIES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Saint Mars sur la Futaie	10h-12h	14h-18h		14h-18h		10h-12h 14h-18h
Gorron	14h-18h		14h-18h		14h-18h	10h-12h 14h-18h
Ambrières les Vallées	15h-18h		15h-18h		10h-12h	10h-12h 14h-18h
Oisseau	10h-12h		10h-12h			10h-12h 14h-17h

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 janvier : fermeture à 17h30

## DÉCHETS À DÉPOSER EN DÉCHÈTERIE



**Cartons pliés**



**Gravats**  
Déchets de construction, pots de fleurs en terre...



**Encombrants**  
Plastiques divers, matelas...



**Déchets dangereux**  
Peintures, solvants, huiles végétales et minérales, radiographies, extincteurs, piles ...



**Déchets électriques et électroniques**  
Lampes basse consommation, petits et gros électroménagers, matériels informatiques, écrans...



**Ferrailles**  
Métaux ferreux et non ferreux



**Textiles**  
Vêtements et chaussures



**Objets en bon état**  
Meubles, vaisselles, jouets...



**Consommables informatiques**  
Cartouches d'encre



**Bois**  
Palettes, cagettes



**Déchets verts**  
Tailles de haies, pelouse

Un doute ? N'hésitez pas !  
Contactez le service propreté  
de la Communauté de Communes  
Tel : 02 43 08 15 69

laetitiabessiral@cc-bocagemayennais.fr

## DÉCHETS REFUSÉS



**Amiante**



**Films plastiques (agricole)**



**Déchets d'activité de soins à risques**



**Bouteilles de gaz**



**Médicaments**



**Pneumatiques**

## LE TRI : UN PETIT GESTE, DE GRANDES CONSÉQUENCES !

En faisant quotidiennement votre tri, votre geste peut vous paraître insignifiant, mais il est essentiel pour économiser des ressources naturelles.



### Le saviez-vous ?

Le pétrole, le gaz naturel, les minerais et le sable sont des ressources naturelles non renouvelables. Une fois épuisées, les réserves ne se reconstituent plus. Alors, économisons-les !

Aujourd'hui, grâce au tri, chacun peut faire un geste simple pour préserver l'environnement et ses ressources !





## HALTE AUX DÉPÔTS SAUVAGES !

Au pied des conteneurs de tri, il est parfois constaté :



**Les dépôts sauvages sont interdits par la loi. Toute personne qui dépose, jette ou abandonne ses déchets sur la voie publique peut faire l'objet de poursuites donnant lieu à des amendes pouvant aller jusqu'à 1500 €.**

Les déchets doivent être déposés dans les conteneurs prévus à cet effet : emballages, verre et ordures ménagères dans les points de propreté et les gros cartons, électroménagers, polystyrène, films plastiques, meubles... dans les déchèteries.

**SI LES CONTENEURS SONT PLEINS, MERCI DE LE SIGNALER À LA MAIRIE ET DE DÉPOSER VOS DÉCHETS DANS LES AUTRES POINTS DE TRI INDICÉS SUR LA CARTE CI-DESSOUS**



## COLLECTE DE PNEUS AGRICOLES : C'EST REPARTI EN 2020 !

En 2019, 156 tonnes de pneus ont été collectés pour 43 exploitations bénéficiaires. Ils ont été envoyés à la cimenterie Lafarge, à Saint-Pierre-la-Cour (en Mayenne) pour être broyés et utilisés comme combustibles.

La collecte de pneus agricoles est reconduite pour l'année 2020, **elle aura lieu à la déchèterie de Gorron les 4, 6, 11 et 13 février 2020**. Si vous êtes intéressés, bien vouloir informer le service propreté de la CCBM avant le 22 janvier.

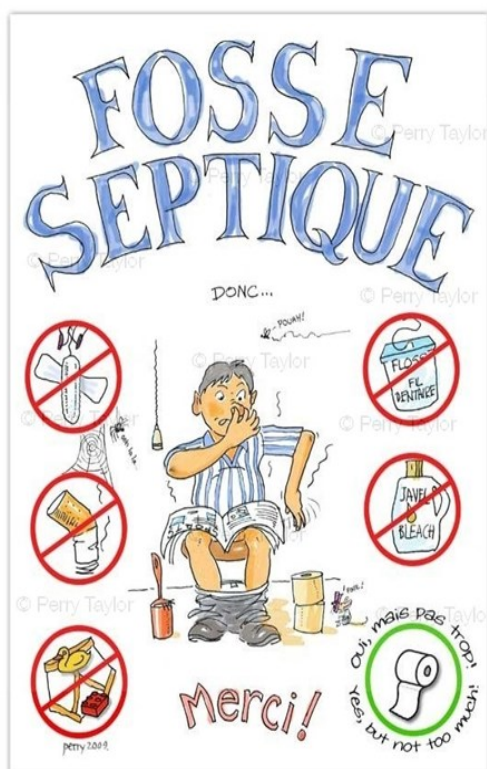
**Seuls les pneus de voiture et les pneus agraires sont acceptés, sans jantes et sans corps étrangers. Les pneus de camion sont refusés. Le coût restant à charge pour les agriculteurs s'élève à 70 € / tonne.**

Une vérification de la qualité et de la quantité des pneus sera effectuée en amont afin d'éviter toutes erreurs de dépôts. Les pré-inscriptions, avec indication du tonnage ou du nombre de pneus à éliminer, sont ouvertes auprès du service Propreté du Bocage Mayennais au N° 02.43.08.12.71 ou 06.35.30.24.73 ou 02.43.08.15.69 ou sur l'adresse mail de : [laetitia.bessiral@cc-bocagemayennais.fr](mailto:laetitia.bessiral@cc-bocagemayennais.fr)



# Senom

Syndicat d'Eau du Nord-Ouest Mayennais



### OPERATION GROUPEE POUR LA REHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS : SUBVENTION A HAUTEUR DE 30%

L'Agence de l'Eau Loire Bretagne accorde des subventions pour la remise aux normes des installations d'assainissement individuel les plus polluantes. Pour cela il faut être propriétaire de son installation avant le 01/01/2011, avoir une installation d'assainissement datant d'avant octobre 2009 et diagnostiquée comme non conforme avec risque de pollution, ne pas engager les travaux avant la validation du projet par le SENOM.....

Le SENOM a en charge la constitution des dossiers pour le compte de l'Agence de l'EAU : Si vous pensez être éligible, n'hésitez pas à contacter le service.

SENOM\_ service SPANC

6 bis Place de la Mairie / 53120 GORRON

Philippe GRANDE - Tél. : 07 60 97 50 87 ou 02 43 05 37 84  
[spanc53@gmail.com](mailto:spanc53@gmail.com)



un étang

## DROITS ET DEVOIRS DES PROPRIETAIRES ET GESTIONNAIRES DE PLAN D'EAU

**Les plans d'eau désignent une étendue d'eau douce continentale de surface, libre stagnante, d'origine naturelle ou anthropique, de profondeur variable, avec le cas échéant des différences de températures** : on parle de lacs, de retenues, d'étangs (de l'ancien français Estanchier = étancher) et on peut en général y pratiquer une activité... La mare ou toute surface trop petite pour y pratiquer une activité sera plutôt qualifiée de **petit plan d'eau**.



un lac

une mare

Sur le territoire de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, **plus de 900 plans d'eau** ont été recensés. Cette multiplication génère un impact fort sur le milieu, notamment en cas de gestion inadaptée. L'enjeu est donc d'informer les propriétaires sur leurs droits et devoirs et de les accompagner dans la gestion de leur plan d'eau.

L'enjeu est de concilier la propriété privée et l'équilibre écologique.

En tant que propriétaire vous avez des droits en termes de propriété privée, d'usage de l'eau (arrosage, irrigation, abreuvement...), de pêche... Il faut bien savoir que ceux-ci varient en fonction du statut de votre plan d'eau.

### A chaque plan d'eau sa réglementation : 2 statuts bien distincts

On distingue les plans d'eau « **Eaux libres** » communiquant directement ou par dérivation avec le cours d'eau et les plans d'eau « **Eaux closes** » déconnectés du réseau hydrographique. Selon le statut, la réglementation en terme de pêche, de gestion piscicole et de vidange est différente. Le propriétaire doit aussi s'assurer de l'existence légale de son plan d'eau et le cas échéant prévoir une régularisation.

### Une vidange ne s'improvise pas : elle doit être déclarée.

Une vidange non maîtrisée peut conduire à des départs de sédiments, de phosphore, d'espèces indésirables et ainsi provoquer des nuisances sur le cours d'eau à l'aval. En cas de manquement, le propriétaire verra sa responsabilité engagée et sera exposé à des sanctions administratives et judiciaires.

### Et si vous faisiez le point avec un technicien spécialisé !

Compte tenu du risque réel d'impacts des plans d'eau sur la qualité du cours d'eau, le service « Eaux et Milieux Aquatiques » de la Communauté de Communes du Bocage Mayennais se propose de faire le point avec vous sur votre plan d'eau : son statut réglementaire, son état général, ses fragilités .... et de répondre à vos questions en terme de gestion et d'entretien. Ce diagnostic est gratuit et purement technique. Il vous sera alors remis une fiche descriptive synthétique complétée de préconisations adaptées

**Votre contact : Service cours d'eau : Axel Roiné 02 43 05 37 86 ou 06 21 96 46 13**



## EPI DU BOCAGE

Espaces de Partage et d'Initiatives



Les Espaces de Partage et d'Initiatives, créés en 2013, offrent des lieux d'échanges **ouverts à tous** les habitants du Bocage Mayennais (quelque soit votre âge, votre situation, votre commune...).  
A l'Epi du Bocage, chacun peut partager ses savoirs et aussi découvrir des activités variées sur son territoire.

### Ateliers proposés

Des **ateliers manuels et créatifs** pour partager et apprendre : peinture, loisirs créatifs, tricot...

Des **temps d'échanges** autour de la cuisine, du chant, de l'anglais, de la musique...

Des **actions santé – bien-être** : théâtre, écriture, mémoire, sport, temps d'informations...

**L'atelier « Air de Famille »**, qui propose des temps d'échanges parents-enfants autour de sorties, cuisine, bricolage...

Des **sorties pour découvrir son territoire** : marche nordique, cinéma, découverte du patrimoine, expositions, spectacles vivants, randonnées, sorties familiales...

La **participation à la vie locale** : Création de décorations de Noël pour les communes, tricot pour les Restos du Coeur, animations diverses aux Jardins des Renaudies, tri des journaux pour la lutte contre la mucoviscidose à Gorrion, représentations de la chorale dans les EHPAD et fêtes locales...



*Le minibus pour se rendre aux ateliers si vous ne pouvez pas vous déplacer*



*La troupe de Théâtre applaudie par 250 personnes en juin 2019*



*Des ateliers peinture pour apprendre et se détendre*

### Bon à savoir

Des activités sont proposées sur l'ensemble du territoire : Bassin de vie de Gorrion, Landivy et Ambrières les Vallées. Si vous n'avez pas de véhicule pour participer aux ateliers, contactez Stéphanie pour trouver ensemble une solution de transport (l'Association a un minibus pour faciliter votre participation aux ateliers).

Le programme mensuel est disponible sur le site de l'Epi du Bocage (lien ci-dessous) ainsi qu'à la mairie.  
N'hésitez pas à le demander !

Pour toute demande d'information, contactez Stéphanie, l'animatrice de l'Epi du Bocage

02 43 32 54 08 / 06 38 46 34 90

✉ [epidubocage@orange.fr](mailto:epidubocage@orange.fr)

📘 @epidubocage

Site internet : [www.epidubocage-edi.fr](http://www.epidubocage-edi.fr)

Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

# Informations diverses

## Destruction de Chardons

Le chardon des champs (*Cirsium arvense* scop) est une plante

herbacée, vivace. Sa germination a lieu au printemps. La croissance foliaire est continue jusqu'en juin.

La floraison s'étend de juillet à septembre. Pour des raisons de nuisances vis-à-vis des cultures, l'arrêté préfectoral du 29 juin 2007 stipule que **chacun est tenu de procéder à la destruction des chardons des champs chez lui.**



Les chardons doivent être détruits avant la floraison suivant réglementation. Il convient de privilégier la destruction mécanique

## Bruit de voisinage

L'arrêté préfectoral du 16 novembre 2000 précise, en son article 9, que les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon, pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse scie mécanique ... ne peuvent être effectués que :



Les jours ouvrables	de 8 H 30 - 12 H et de 14 H - 19 H 30
Les samedis et mercredis	de 9 H - 12 H et de 15 H - 19 H
Les dimanches et jours fériés	de 10 H - 12 H



## Les animaux de compagnie

L'identification des chiens et des chats est obligatoire préalablement à leur cession, à titre gratuit ou onéreux.

L'identification est à la charge du cédant. Que l'animal soit acquis auprès d'un éleveur, d'une animalerie ou d'un particulier.

**En dehors de toute cession, l'identification est également obligatoire pour les chiens nés après le 6 janvier 1999 âgés de plus de 4 mois et pour les chats de plus de 7 mois nés après le 1er janvier 2012.**

**Un animal identifié permet de retrouver rapidement ses propriétaires lorsqu'il s'est échappé.**

## Feux de végétaux :



Il est interdit de brûler des végétaux chez les particuliers en agglomération et en lotissement (article 2212-25 du code général des collectivités territoriales) pour éviter les risques d'incendie mais aussi pour des raisons de sûreté, de sécurité et de salubrité publique, troubles de voisinage générés par les odeurs et la fumée.



# LE FRELON ASIATIQUE



POLLENIZ - Antenne de la Mayenne

17 boulevard des Manouvriers 53810 CHANGE 02.43.56.12.40 polleniz53@polleniz.fr

## «FRELON ASIATIQUE»

### Présentation et principes

La commune de Brecé a adhéré, en 2019, au Plan d'Action Collectif proposé par POLLENIZ.

Ce dernier vise à une meilleure organisation et harmonisation de la lutte contre cette espèce à l'échelle départementale et régionale tout en limitant les dérives (risques pour l'environnement, la santé publique, infractions au code du travail, ...) qui peuvent découler d'une absence de réglementation précise et spécifique.

Une convention de partenariat entre notre collectivité et POLLENIZ a été signée. Elle permet d'inciter les particuliers à détruire les nids par une prise en charge financière partielle, par la commune, à hauteur de 50% du coût de la destruction.

Si vous trouvez un nid de frelon asiatique merci d'en tenir informée la mairie au n°02 43 08 64 52.

Le référent communal viendra authentifier le nid et recueillir les informations nécessaires (hauteur, support, accessibilité, ...) à son enlèvement.

Ces données seront transmises à POLLENIZ qui assurera la mise en œuvre de la destruction par le biais d'entreprises prestataires spécialisées, identifiées et respectueuses d'une charte des bonnes pratiques et des réglementations inhérentes à l'activité.



Nid de frelon asiatique



## Cycle biologique

- **Début mars:** sortie d'hivernage des reines
- Installation du pré-nid (diamètre 5 cm)
- **De mars à juillet:** développement de la colonie et grossissement du nid (jusqu'à 30 - 40 cm de diamètre)
- **Fin-Juillet à octobre:** colonie et taille des nids au maximum
- Elevage des futures reines
- **Fin-octobre:** départ des futures reines pour fécondation
- Mort de la vieille reine et des ouvrières progressivement **jusqu'à fin décembre**
- **A partir de mi-décembre environ:** les nids se vident et se dégradent assez rapidement sous l'action des intempéries
- Hivernage des futures reines fécondées jusqu' au printemps suivant

## Le chef-d'œuvre du Compagnon Clément ROY



### Le parcours de Clément ROY

Après la 3<sup>è</sup>, Clément Roy a intégré la Maison des Compagnons de Reims en Champagne Ardennes. Il est attiré par le travail du bois. La réalisation d'une lucarne, pour prouver ses aptitudes et sa détermination, lui permet de faire le Tour de France des compagnons. Il a travaillé et étudié à Dijon, Briançon, Dublin, Exeter, Bordeaux, Angers puis intègre la Maison des Compagnons de Laval, zone du Petit Montron, annexe de celle du Mans. Son nom de Compagnon est « Champagne la Persévérance ».

**Clément :** « En septembre 2018, je décidais de devenir compagnon et d'effectuer mon chef d'œuvre. C'est alors que je découvre un clocher très joli et très bien construit à Brecé (en nord Mayenne à côté de Gorron), qui deviendra mon projet.

Il est réalisé à l'échelle 1/15<sup>ème</sup>, en respectant les règles de l'art et du tracé de l'épure. Après de nombreuses prises de côtes, les plans sont enfin prêts et je commence à tracer en novembre.

Ce travail m'a pris 650 heures (en dehors de mes heures de travail dans l'entreprise CRUARD). Cette reproduction est faite avec de la récupération de vieilles pièces de bois datant du XVI<sup>ème</sup> siècle.»

**Son chef d'œuvre, terminé en mars 2019 est exposé dans l'écomusée de Brecé et permet aux visiteurs d'observer le principe constructif de la charpente, d'une part, et de rendre hommage aux anciens bâtisseurs.**

Félicitations au jeune compagnon Clément ROY pour son chef d'œuvre que vous pouvez découvrir en réservant au N° 02 43 08 64 52 ou 06 18 00 41 80.